

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Janvier 1738.

TOME LXVIII.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sæcrée Majeste Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 38. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë, Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Memoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Janvier 1738.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **L**A grande utilité qu'on peut tirer d'un
nouvel ouvrage du sçavant Mr. Belidor,
nous porte à en faire ici l'annonce. Il a
pour titre, *Architecture Hydraulique, ou*
l'art de conduire, d'élever & de menager les eaux;
pour les differens besoins de la vie. Par Mr. Beli-
dor, Commissaire Provincial d'Artillerie, Profes-
seur Royal des Mathématiques aux Ecoles du même
Corps, Membre des Academies Royales d'Angle-
terre & de Prusse, Correspondant de celle de Paris,
chez Tombert, Libraire à Paris.

*Ouvrage
d'Architec-
ture en 4.
vol.*

Mr. Bélidor connu par plusieurs bons ouvrages
de Mathématique Spéculative & Pratique, Civile
& Militaire, mérite de grands éloges pour l'éten-
due & la constance d'un travail si utile aux Ingé-
nieurs, aux Architectes & aux Artistes de tous les
genres. Ce sçavant Professeur avoit dans ses pre-

miers Ouvrages pris des engagements pour celui qu'il donne à présent. L'empressement du Public pour l'avoir, au lieu d'en accélérer l'impression, n'a rendu Mr. Belidor que plus scrupuleux à le perfectionner, & plus difficileux à l'imprimer. Une grande attente à remplir, est pour un Auteur intelligent & soigneux de sa reputation, une grande charge à soutenir.

L'ouvrage annoncé étoit prêt il y a neuf ans en un volume. L'Auteur s'aperçut qu'il seroit plus complet en deux & même en quatre. Le premier plan s'étendant, comme il arrive, à mesure qu'on recueille des matériaux, & qu'on enfonce dans le détail. Ces quatre volumes renferment deux grandes Parties qui forment comme deux Traités à part. La première Partie est une espèce de théorie préliminaire avec une description, une analyse & un *Calcul des plus belles machines hydrauliques qui ont été exécutées en Europe*. La seconde partie donne des constructions des Ecluses, des Canaux, des Ports, l'art de rendre navigables les Rivieres, & de diriger les Eaux dans l'attaque & la défense des Places aquatiques.

Chacun de ces Traités a deux grands volumes in 4°. avec grand nombre de Planches convenables. L'Auteur ne donne d'abord que le premier Traité, chaque volume en est divisé en deux Livres. Le premier Livre du premier volume comprend une Introduction à l'ouvrage entier, Cette Introduction consiste en un Traité de Méchanique dans les formes, avec une théorie du mouvement & du choc des Corps, d'où l'Auteur se flatte de déduire les Regles d'Hydraulique d'une manière plus lumineuse & plus courté que par les voyes ordinaires. Il traite ensuite à fonds la matiere du *frottement* des Corps. Mais ce qu'il a traité avec le plus de soin, c'est le

des Princes &c. Janvier 1738. 5

mouvement des Eaux ; le niveau, l'équilibre des liqueurs, leur action contre les parois des Vaisseaux qui les renferment, leur poussée contre les Bâtardeaux, Levées, Dignes, Ecluses &c.

Le second Livre de ce premier volume roule sur l'application de l'eau aux rouës des moulins. On y trouve la description de plusieurs sortes de pareilles machines, des Moulins à bled, des Moulins à scier, des Moulins à poudre, des Moulins à chapellet &c. Dans le second volume on commence par une longue Dissertation sur les propriétés de l'Air. On passe au calcul de la force du Vent, à l'action des Pompes, aux machines qui les font agir, & surtout à celles qui vont par l'action du feu. Celles-ci sont de l'invention des Anglois. Nôtre Auteur en fait avec raison un grand cas, & il en promet une fidèle description. Enfin les Fontaines, les Jets-d'eau, &c. terminent le second volume.

Il n'y a encore que ces deux Volumes qui paroissent de l'Architecture Hydraulique de Mr. Belidor. Les deux autres, & qui en feront la seconde partie, doivent suivre d'assez près, selon la promesse de l'Auteur même, & comme on le voit dans un *Prospectus* publié sur cet ouvrage.

II. Osmond, aussi Libraire à Paris, nous donne avis qu'il a sous presse une nouvelle Edition Latine des Oeuvres de St. Justin Martyr, dont le Programme que voici peut donner une idée de l'excellence de cet ouvrage.

*Oeuvres de
St. Justin.*

Prospectus novæ editionis operum Sancti Justinii Martyris, *Tatiani*, *Athenagora*, *Theophili Antiocheni*, adjuncto etiam *Hermia* Libello adversus Gentiles Philosophos. Studio ac labore unius ex Monachis Ordinis S. Benedicti, è Congregatione S. Mauri.

I. **T**anti fiunt hæc secundi sæculi monumenta: simulque tot rebus difficillimis differa (unc, ut novæ editionis consilium neminem improbatum putem, laudaturos omnes confidam, si quis illud non læve exequatur.

Quid in hoc genere conatus sim, eruditorum judicio, non mea prædicatione, statuetur. Sed tamen antequam prodeat Opus, in quo excudendo jam prælum progreditur, brevem illius formam adumbrare juvat, ex quâ & totum ædificium antiquitatis amatores prospiciant, & mihi etiam fortasse eorum concilietur approbatio.

2. Illud in primis studio fuit, ut adjumenta è codicibus manuscriptis quanta possem maxima exquirerem. Nihil in contextu mutatum sine codicis manuscripti auctoritate. Eò plura emendata, quò plura existere præstantissimum codicum præfidia, ut in *cohortatione* S. JUSTINI & nonnullis ejusdem spuris operibus, in *TATIANO*, in *ATHENAGORA*, cujus *Apologiam* & *Librum de Resurrectione mortuorum* cum novem codicibus manuscriptis contuli.

Nullò equidem in antiquo libro reperî, unde explerem longas illas lacunas, quas viri docti in prima S. JUSTINI *Apologia*, ejusque *Dialogo* & *Libro de Monarchia* vili sunt sibi animadvertere. Sed aliâ viâ assequutum me esse spero, ut eorum delideria lenirem. Nam in *Apologia*, si unam excipias

cipias brevissimam lacunam, cui reparandæ manuscriptus codex profuit, ipsa illa reperiuntur, quæ excidisse nonnulli dolebant. In *Dialogo* autem, qui duos dies in differendo consumpsit, desiderant plerique finem primæ disputationis & initium secundæ. Sed cum hæc dictum distinctio non semper in antiquorum *Dialogis* observatur, tum vero integrum esse S. MARTYRIS *Dialogum* multa probant rationum momenta quæ non possunt hoc loco referri.

Superest ergo *Liber de Monarchia*, in quo nunc profana tantum existant testimonia, olim autem facta simul & profana existisse creduntur. Sed reclamat S. Martyr, qui postrema tantum & operis initio promittit & petorando commemorat. Si ei opponatur Eusebius, qui primâ specie dicere videtur Monarchiam à Justino & ex nostris *Scripturis* & ex *Gentilium libris asseri*, non equidem respondebo, ut nonnulli fecere, Eusebium in ea re, quam videbat oculis & manibus tenebat, oscitantem errasse: sed auxilio venient observationes doctissimorum Grammaticorum & loca veterum simillima, quæ copiam dabunt Eusebii aliter interpretandi & cum Justino conciliandi. Necessè fuit his de rebus admonere, ne forte tempus perdidisse nonnullis videret, si restitutæ tam insignes lacunæ non fuissent.

3. Veterem interpretationem emendare commodius multo est, quam novam adornare. Sed mihi videret hujus editionis munere non diligenter perfunctus, si hanc operam detrectassem, quæ prorsus impendenda erat, præsertim in *Dialogum* S. JUSTINI & alia nonnulla ejusdem opera, in *Orationem* TATIANI, in *Librum* ATHENAGORÆ de *Resurrectione*, & tres THEOPHILI ad *Autolycum Libros*, SCRIPTA HENRICI STEPHANI interpretatio

terpretatio in Oratione JUSTINI ad Græcos & Epistola ad Diognetum, mutatis tamen pluribus locis, quorum nonnulla Calviniano veneno STEPHANUS perflaverat.

In interpretando autem illud sequutus sum, ut non solum sensum ex sensu, sed etiam, quantum latinæ linguæ natura patitur, verbum ex verbo exprimerem.

Nolim ea interpres ornare & pingere, quæ simplicia sunt & luci expertia. Etiam si id concedatur in profanis Scriptoribus, in ecclesiasticis concedendum non puto, quorum interpretatio quanti sit momenti & quam vim habeat in utramque partem, uno dicam exemplo. Totus Theologus TATIANUS, dum sit ex Gesneri interpretatione, *Deum mundo mundum condito solum fuisse*: Si vero respicias potentiam ejus, omnia in ipso fuisse, ac in ipso per potentiam Verbi, Verbum quod in eo erat existisse, & functione propria donatum in creatione mundi. At in dem verbis accuratius redditis non modo nihil incitæ difficultatis, sed etiam magnarum solutio & explicatio difficultatum. Docet enim TATIANUS Cum Deo ipsum illud Verbum, quod in eo erat, omnia sustentasse ante mundi creationem, & voluntariam administrationem suscepisse in mundi creatione.

4. Notæ non minima pars laboris in emendando contextu adhibentur & rebus obscuris & difficilibus explicandis, partim ex ejusdem Scriptoris, partim ex aliorum testimoniis. Si quis profectò eruditionem plenâ manu profundere amet, uberem materiam Scriptores nostri suppeditant. Sed hoc sive ornamento, sive ut alii dixerint, vitio paginæ nostræ carebunt. Si quis autem ea etiam fastidiat, quæ ex aliquo antiquitatis usu, ubi opus est, eruntur; is non videt, nec ea, quæ dubia sunt, hæpissime sine appositione exemplorum & testimoniorum

notorum confirmari posse, nec corrupta emendari, nec obscuris lucem dari.

5. Unicuique operi præmittitur Analysis, toti autem volumini Præfatio generalis.

In Analysis non id tantum perspicitur, quid in quoque capite dicatur, sed etiam quæ sit series & junctura sententiarum, & quomodo media cum primis, ima cum mediis cohæreant. Suspiciendus fuit hic labor, tum ut constaret apta & nexa esse, quæ manca & multis partibus mutila videbantur tum ut monstratâ ordinis luce quædam veluti confusiois tenebræ pellerentur. Hoc vitio cumlatus in primis videbatur S. JUSTINI *Dialogus*; sed eâ, quam dixi, adhibita considerandi ratione, enitescit præclarissimarum rerum pertractio, ac totum opus in tres magni momenti partes divisum esse apparet.

Tres partes erunt Præfationis. In prima superiores recententur editiones, atque hujus novissimæ consilium & ratio exponuntur. In secunda nonnulla expenduntur ad JUSTINI, TATIANI, ATHENAGORÆ & THEOPHILI doctrinam spectantia, quæ Notarum angustiis includi non poterant. In tertia, de JUSTINI & aliorum gestis & scriptis disseritur, ac multa examinantur è mediâ Ecclesiæ historiâ repetita, quæ legendi studia commovere possunt.

6. Atque hæc quidem sic à me dicta sunt, ut nec magnarum rerum promissor, nec proprii laudator operis videri velim; quippe qui hoc tantum profitear, me non perfunctoriè laborasse, ac omnia, ut in rebus ad Ecclesiæ utilitatem spectantibus, tanquam aurificis trutina ponderasse. Unum est quod fidentius pollicear (neque enim currente præto difficile rei judicium) hanc editionem nume-

rumillarum aucturam, quæ chartæ nitore & typorum elegantia laudem Typographo meruerunt.

*Généalogie
de la Maison
d'Autriche.*

III. Le Pere Marquard Hergott, Religieux Benedictin, Grand Cellerier de l'Abbaye de Saint Blaise, a mis en trois Volumes in folio, imprimés à Vienne en Autriche, la *Généalogie diplomatique de la Maison d'Habsbourg*. Le premier contient la Généalogie de cette Maison; les deux autres sont un Recueil des piéces justificatives. L'Auteur en donne un très-grand nombre qui n'ont point encore été imprimées, Chartes, Diplômes, & autres monumens anciens tirés de diverses Archives, & il y joint les notes necessaires. On n'a rien épargné pour la beauté de l'impression. Mr. Becard, sans parler de plusieurs autres plus anciens Ecrivains, avoit déjà ébauché & même fort avancé ces recherches, par rapport aux tems les plus reculés dans les *Origines serenissima ac potentissima familia Habsburgo-Austriaca*, à Leipfick, 1721. in folio; mais le Pere Hergott semble les consommer, & vouloir ôter l'envie aux Généalogistes futurs, ou du moins la necessité d'y revenir.

IV. Don André de Barcia du Conseil & de la Chambre de Castille, Membre de l'Academie de la Langue Espagnole, a fait imprimer les *Décades d'Antoine de Herrera, & son Traité des Audiences*, avec de nouvelles Cartes, dressées par feu Mr. de Lisle, peu de tems avant sa mort. L'ouvrage est augmenté d'un Volume in folio, avec des Tables. Mr. de Barcia le continuë, & se propose de le conduire jusqu'au tems present. Il y a ajouté un Traité de l'*Origine des Indiens*, rempli d'une érudition curieuse & recherchée.

Il a aussi ajouté un Volume in folio à l'*Histoire de la Floride*, de Garciloso de la Vega, sous ce titre:

des Princes &c. Janvier 1738. II

tître ; *Ensayo para la Historia de la Florida* : Essai pour l'Histoire de la Floride. Et cet Ouvrage, joint aux Décades de Herrera, est déjà en vente.

On est encore redevable à Don André de Barcia de la *Bibliothèque Orientale & Occidentale*, que l'on acheve d'imprimer en plusieurs Volumes in folio.

Le zèle de Don Barcia, tourné par un goût judicieux du côté de l'Histoire, la partie la plus curieuse de la Littérature, & peut-être la plus utile, semble ne vouloir rien laisser à désirer dans cette Faculté, sur-tout pour ce qui regarde les découvertes & les établissemens dans le nouveau Monde, auxquels sa Nation a eu tant de part. Nous pourrions donner de nouvelles preuves de ce zèle en annonçant d'autres ouvrages dont ce Sçavant Academicien a entrepris d'enrichir les Bibliothèques.

V. *Parentalia Mariae Clementinae Magn. Britan. Franc. Hibern. Reginae. Jussu Clementis XII. Pontif. Max.* La pompe funebre décrite dans cette Relation est véritablement digne du Souverain Pontife qui l'a ordonnée, & de la Princesse à qui ces honneurs ont été décernés. Après un court préambule, on lit un récit de la vie (c'est-à-dire des vertus; car elle ne fut autre chose) & de la mort de la Princesse Marie Clementine : *De moribus & obitu Mariae Clementinae, &c.* Cette Princesse eut pour pere Jacques Sobieski, Prince Royal de Pologne, fils du fameux Jean Sobieski, & pour mere Hedwige-Elizabeth de Neubourg. Elle avoit épousé Jacques Stuart, fils du Roi d'Angleterre Jacques II. & mourut à Rome le 18. Janvier 1735. dans la trente-septième année. Pour remplir cet espace de sa naissance à sa mort, il ne faut qu'y placer tout ce qu'une éducation vertueuse, un attachement sincère aux devoirs du Christianisme, un désir effectif & constant

*Relation
d'une pompe
funebre.*

constant de la perfection, ont pû allier avec le rang que la Princesse a tenu dans le monde & les situations où elle s'y est trouvée. Après ce détail que nous omettons, suit la Relation de la Pompe funebre & des Obseques, représentées en deux belles & grandes fistampes, où l'on voit briller le goût des Romains pour les décorations & les cérémonies. On n'a pas oublié les Eloges, les Inscriptions, les Ornemens qui décorent cette pompe auguste. Toute la Relation est de 31. pages grand in folio.

*Vie de Don
Camille
Princesse des
Ursins.*

VI. Louïs-Etienne Ganeau, Libraire à Paris, a imprimé *La vie de Don Camille, Princesse des Ursins Borghese*, en 401. pages in 12. L'Histoire de cette vie fut entreprise par Mr. Paul-Alexandre Maffei sur les Procès verbaux juridiquement dressés pour la Béatification & la Canonisation de son Héroïne; mais étant mort dans le cours de ce travail, il ne laissa imprimés que les trois premiers états de la Princesse D. Camille, son état de fille, de femme mariée, & de veuve. Mr. Giusto Fontanini, Camerier d'Honneur du Pape Clement XI. entreprit d'achever ce qu'avoit commencé Mr. Maffei. Mais tout cet ouvrage en Italien n'a pû servir que de mémoires au nouvel Auteur François. Il a fallu le digérer, en retrancher beaucoup de redites, y mettre l'ordre, le refondre en un mot, & faire une vie de Dona Camille tout à fait différente pour la forme, & toute nouvelle. En voici une idée succincte.

Cette Princesse étoit fille de Don Virginio des Ursins, Duc de Bracciano, & de Donna Fulvia Peretti, nièce du Pape Sixte Quint. Elle naquit le 29. de Juillet 1603. Ayant perdu dès l'âge de quatre ans la Princesse sa mere, elle fut élevée d'abord dans le Monastere de la Conception de Florence, & ensuite à la Cour du Grand Duc. Nous n'entre-

rons point dans le détail des vertus, & des dons de la grâce qu'elle fit éclater dans un âge dont l'innocence communément fait tout le mérite. Mérite précieux autant que fragile, elle sçut le conserver soigneusement & l'augmenter sans relâche par une fidélité constante, & par une pratique toujours soutenue des devoirs du Christianisme, & des maximes les plus parfaites de l'Évangile. C'est ce qu'on peut voir dans l'histoire de sa vie, où nous renvoyons ceux qui voudront s'éduquer des exemples qu'elle présente à chaque page.

En 1619. après des délais & des contre-tems qu'il est inutile de rapporter ici, Dona Camille épousa D. Marc - Antoine Borghese, Prince de Sulmone, neveu du Pape Paul V. La cérémonie du mariage se fit avec toute la pompe convenable aux deux grandes Maisons qui s'unissoient par cette alliance. Mais dans ce nouvel état, au milieu du faste & des grandeurs du siècle, la jeune Princesse Borghese ne perdit rien de l'amour de la retraite qui lui avoit fait prendre autrefois la résolution de se consacrer dans un Monastere aux exercices de la priere, de l'humilité & de la pénitence. Avec les mêmes inclinations, elle en conserva dans la pratique tout ce qui n'étoit pas absolument incompatible avec les bienséances de l'état & du rang. Simplicité dans les habits, lorsqu'elle n'étoit pas obligée de paroître & de représenter; simplicité qui la confondoit avec les personnes de la plus vile condition; recueillement, assiduité à la priere & au travail, communions fréquentes, charité sans bornes envers les pauvres, austérités presque inconnues aux personnes de sa naissance & de la condition, &c. Telle fut la vie de Dona Camille au milieu des engagements du mariage, des soins domestiques, du gouvernement d'une grande maison, de l'édu-

l'éducation de ses enfans, & de les petits-enfans, dont elle se chargea encore dans la suite.

Une belle-mère (c'étoit Dona Flaminia Lanti) que l'âge & des infirmités presque habituelles rendoient très-incommode; un époux dont l'humeur naturellement assez difficile, étoit encore aigri par de fréquentes attaques de goutte, donnerent bien de l'exercice à la patience de la vertueuse Princesse, & augmentèrent infiniment son mérite & sa couronne. Une soumission qu'on auroit admiré dans la plus humble servante, une douceur, une complaisance inaltérable, les soins assidus, les attentions délicates, les services les plus gênans, rien ne coutoit à la charité de Camille, rien ne la rebutoit.

Après quelques années passées dans ces épreuves, elle perdit le Prince son époux. Ce fut alors qu'elle se livra avec plus de liberté aux traits de la grâce, & aux exercices de la piété chrétienne, sans négliger néanmoins les affaires de sa maison, dont elle se vit seule chargée par la disposition testamentaire du feu Prince de Sulmone. Son exemple peut servir de modèle aux personnes du monde, & du grand monde, qui se trouvent dans les situations où se trouva successivement Donna Camille. *Son ancienne vocation pour se faire Religieuse s'étant réveillée plus que jamais, elle ne délibéroit plus que sur le choix de l'Institut qu'elle embrasseroit: mais enfin elle se détermina, & choisit celui de l'Annonciade de Genes établi en 1603. par Marie-Victoire Fornari. Elle bâtit, & fonda un Monastere de cet Ordre à Rome; & c'est-là qu'elle se retira & qu'elle termina saintement sa carrière. Après une épreuve de près d'une année passée dans cette maison sans qu'elle osât prendre, ni demander l'habit, dont elle se croyoit indigne, & un Noviciat de six mois (car l'empressement de la Communauté,*

des Princes &c. Janvier 1738. 15

enunauté, obtint du Pape un Bref pour abréger le tems ordinaire,) elle fit profession. Bientôt après elle fut éluë Prieure, comme il convenoit à sa vertu éminente, à son âge, à la qualité de Fondatrice. Dans ce nouvel état Sœur Marie Victoire fut pour les Religieuses ce qu'elle avoit été dans le monde pour les personnes seculieres, un modèle de régularité, de ferveur, des vertus les plus sublimes. Enfin elle mourut, comme elle avoit vécu, en odeur de sainteté le 14. Mars de l'année 1685. âgée de près de 82. ans. Une Histoire telle que celle-ci qui ne contient rien que d'édifiant, devroit être lûe en son entier.

VII. Nous finirons cet Article par l'éloge d'un Sçavant de nôtre siècle mort au mois de Mai dernière, c'est celle du R. P. Buffier Jesuite, qui a illustré la Republique des Lettres des Ouvrages dont nous donnerons la liste à la fin de son éloge. Comme le P. Buffier a travaillé long-tems aux Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts, ce sont les Sçavans Auteurs de ces mémoires connus sous le nom de Mémoires de Trévoux, qui ont publié l'éloge de leur ancien collègue, & que voici pour ceux qui n'ont pas accoutumé de les lire.

L'éloge qu'on fait ordinairement des gens de Lettres dans les Academies où ils se sont distingués, est un tribut si légitime, & tellement autorisé par l'usage fondé sur les sentimens de la nature, par l'attente du public, & par la reconnoissance des particuliers; qu'on ne sçauroit l'omettre sans manquer en quelque maniere aux derniers devoirs qui ne sont pas moins dûs aux efforts de l'esprit humain qu'aux dépouilles de l'humanité. Ces devoirs quelque fois négligés par une espèce de modestie mal entenduë réclament toujours leurs droits dans tous les Etats, & particulièrement dans la Republique

*Eloge
de Pere
Buffier,*

Litteraire.

Littéraire. C'est la moindre récompense qu'on puisse donner à ceux qui ont vécu ou qui vivent encore dans le malheureux avantage de suivre une carrière si épineuse. On ne nous saura donc point mauvais gré de publier en peu de mots ce que nous savons du feu P. Claude Buffier, dont la mémoire sera toujours chère aux Auteurs de notre Journal.

Il nâquit de Parens François en Pologne; il fut naturalisé en France, c'est à-dire, en Normandie où les parens se fixerent, surquoi il disoit plaisamment qu'il lui en avoit coûté 500. livres pour le faire naturaliser *Normand*. On le reçut à Roüen après les Etudes ordinaires dans notre Compagnie, où il a vécu 58. ans, & nous venons de le perdre le 17. Mai 1737. à la 77. année de son âge, par l'effet d'une défaillance naturelle & d'une legere apoplexie qui lui a laissé quelques jours pour achever de se disposer à une mort aussi chrétienne que l'avoit été sa vie.

Divers événemens le conduisirent de bonne heure au genre d'Etude auquel son génie le portoit. Il y remplit les devoirs d'honnête homme, d'Écrivain éclairé, & de vrai Religieux. Un esprit naïf, aisé, vif, & propre à dégager les sciences de ce qu'elles ont de dégourant lui fit tourner les vûes sur différens objets de littérature pour les rendre plus utiles, depuis l'art pénible des mots & du stile, jusqu'aux connoissances les plus sublimes. Sa *Grammaire* universellement estimée, & tous les autres écrits sur quantité de matieres diverses, portent le caractere general du goût qui lui étoit particulier. Ce goût ressemble assez à celui du sage Socrate qui consistoit à instruire en amusant, & à insinuer la raison par un détour agréable & de fins raisonnemens, qui menent à convenir qu'on auroit eu tort de penser autrement que lui. C'est ce qu'Horace fait

fait sentir par ce *ridiculum* qui exprime une chose inexprimable en François de la maniere qu'il l'entendoit, & que le pratiquoit le P. Buffier. Il étoit véritablement fâché, s'il lui arrivoit d'en passer les bornes en outrant la plaisanterie. Ses réflexions souvent neuves, toujours simples, & à la portée de tout le monde, n'ont pas peu contribué à rendre faciles & aimables des sciences qui reburent par elles-mêmes la plûpart des esprits peu faits à l'austerité dont elles sont environnées. Il avoit principalement en vûe cette sphere d'esprits pour lesquels il écrivoit. Un sens droit lui faisoit chercher & trouver le vrai au travers des nuages dont on s'efforce assez souvent de l'enveloper. Son discernement guidoit ses décisions sur les sujets qu'il vouloit éclaircir; de sorte qu'elles sont ordinairement précises, claires, & aussi justes que le peut permettre la recherche du vrai, si difficile à démêler du faux, & même du pur vraisemblable. Son cœur aussi droit que son bon sens, le mettoit au-dessus de ce qu'on appelle l'*humeur* qui gâte si frequemment le commerce, soit littéraire, soit civil. Il n'aimoit la dispute que pour l'éclairer au profit de la vérité.

Il étoit en effet né-Philosophe, & (ce qui est très-rare) Philosophe aussi agréable que sensé, aussi solide que spirituel, & par conséquent aimé, malgré une sorte de négligence extérieure qu'on lui passoit aisément en faveur de ses talens naturels ou acquis. Celui qui le caractérisoit le plus, consistoit à répandre, sans y penser, sur ses entretiens, sur ses Ecrits, & sur les manieres toujours ouvertes, un air de décence & de gayeté, d'enjoûment & de vérité qui l'a fait chérir jusqu'à la mort dans le monde poli & sçavant.

Quoiqu'il fut d'un temperament délicat, il a trouvé le secret de pratiquer naturellement le conseil

seil de Celse, Medecin du tems de Tibere, c'est-à-dire, de prévenir les infirmités par la sobriété, d'y remédier sans art, & sur-tout de faire un excellent usage d'une vie assez longue, & toujours occupée, par une application constante au travail, & par une exacte assiduité à son devoir. On lui rend par tout la justice qu'il étoit toutes les personnes dont il étoit connu. Il l'étoit beaucoup, & il méritoit de l'être au point de conserver des amis jusqu'à la fin. Il ne manquoit à rien de ce qu'exigent d'un homme de son état, la politesse, l'amitié & la charité. Ses délassemens mêmes étoient utiles à la piété & à la Religion. Il en étoit si pénétré qu'il faisoit respecter & aimer l'une & l'autre, sans affectation jusques dans les conversations les plus délicates avec les personnes du grand monde. Il les inspiroit encore plus au peuple qu'il avoit le don d'instruire familièrement & sensément. Outre quantité d'opuscules de piété, un de ses derniers Ouvrages intitulé, *Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion*, fait bien de l'honneur à l'homme de lettres & à l'homme Chrétien. Finissons par un Catalogue de ses œuvres.

Ouvrages de Litterature du Pere Buffier.

1^{mo}. *Grammaire Française sur un plan nouveau augmenté d'un traité de la Poësie Française.*

2^o. *Principes des raisonnemens avec l'examen de la Logique du Port Royal, & d'autres de ce tems.*

3^o. *Histoire abrégée des Maisons Souveraines avec huit tables Généalogiques gravées ou imprimées.*

4^o. *Nouveaux Elemens d'Histoire & de Géographie.*

5^o. *Traité de la sphere d'une méthode simple & nouvelle.*

6^o. *Feu de l'Histoire universelle.*

des Princes &c. Janvier 1738. 19

7°. Géographie universelle, avec le secours des vers artificiels.

8°. Pratique de la maniere artificielle, pour apprendre la Chronologie & l'Histoire universelle; deux volumes.

9°. Traité des premieres verités & de la source de nos jugemens.

10°. Elemens plausibles de Métaphysique.

11°. Examen des préjugés vulgaires.

12°. Traité de la Société civile.

13°. Traité philosophique & pratique d'Eloquence & de Poësie.

14°. Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion.

15°. Cours des Sciences sur des principes nouveaux & simples, pour former le langage, l'esprit & le cœur, dans l'usage ordinaire de la vie, in folio.

Cet in folio imprimé en 1732. à Paris sous les yeux de l'Auteur, renferme les Ouvrages dont nous venons de parler, à la reserve de ceux qu'on voit sous les numero 3. 4. 5. 6. 7. & 8. qui roulent sur la Géographie & l'Histoire pour les enfans. L'Auteur y a suppléé en inserant de plus.

1°. Eclaircissement sur des difficultés proposées sur les traités précédens.

2°. Discours sur l'étude & la méthode des Sciences.

3°. Sept Dissertations sur la nature du goût. Si nous sommes en état de juger des défauts d'Homere: sur les vers de Lucain *victrix causa &c.* Si les regles & les beautés de la musique sont arbitraires: sur une question de Jurisprudence: sur la nature de ce qui s'appelle le change dans l'Europe: de l'origine & de la nature du droit & de l'équité.

Enfin le P. Buffier a laissé un manuscrit qu'il se

disposoit à imprimer sur la fin de sa vie, sous le titre de *traité du Blazon*, dans lequel il avoit extrêmement facilité les élémens, & le fonds même de la science Héraldique.

Ouvrages de Piété.

1°. *Heures Catholiques pour les fêtes solennelles de l'année.*

2°. *La vie du Comte de Sales, & la vie de l'Hermite de Compiègne.*

3°. *La pratique des devoirs des Curés traduite de l'Italien du Pere Segneri ¶.*

4°. *Recueil de divers Opuscules de piété, contenant les exercices de piété pour retourner à Dieu. Verités consolantes du Christianisme. Sentimens Chrétiens en prose & en vers &c.*

VIII. A cet Eloge du Pere Buffier, l'on pourroit en ajouter un autre d'un Docteur en Droit à Paris; (c'est Mr. Tartarin) pour un travail d'une extrême consequence qui doit être bientôt publié. Ce travail a pour but d'empêcher de souffler les Exploits, Sentences, Jugemens & Arrêts; d'obvier à la multiplication des Ecritures dans les Procès, & d'en abréger les frais; de faire que l'on n'en intente pas sans fondement; & ôter la préférence dans l'ordre des Jugemens, de réduire les Coûts des Decrets volontaires à 20. livres; de limiter ceux des Decrets forcés à 50. livres; de procurer l'augmentation des Biens de Mineurs; d'anéantir les exactions, faussetés & antidades; de conserver les minutes des Notaires; de faire revivre le crédit; de maintenir le respect dû aux Parens; & de porter l'ordre dans les successions. En voilà suffisamment pour faire tirer de grands avantages au Souverain d'un tel ouvrage, une grande utilité à la Noblesse, & au Public un grand soulagement.

des Princes, &c. Janvier 1738. 21

IX. Le *Raisin* est le mot de la dernière Enigme.
En voici une autre.

E N I G M E.

D'Un visage trompeur j'aborde tout le monde,
Je cache mes défauts autant que je le puis.
Mais comme je n'ai pas une bonté profonde,
On me hait aussi-tôt qu'on connoit qui je suis.

Benit le nom de Dieu, c'est-là mon caractère,
Je rends grâces au Ciel de la grandeur du Roi;
Et cependant malgré ce noble emploi
Je fais souvent périr mon père.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en FRANCE, en LORRAINE,
& à GENEVE depuis le mois dernier.*

I. **I**L y a présentement plus d'apparence que jamais
qu'on enverra des Troupes dans l'Isle de Corse,
les Officiers des Bataillons destinés à y passer, ayant
reçu de nouveaux ordres de la Cour de partir le 10.
Decembre pour aller joindre leurs Corps à Antibes,
& se disposer à s'embarquer au commencement de
Janvier. Mais cet embarquement ne doit plus être
que de six Bataillons, & se fera à Toulon aux ordres
de Mr. le Comte de Boissieux, comme on l'a déjà
dit le mois dernier. Après la Convention signée avec
la République de Genes pour l'envoi de ces Troupes
en Corse, Mr. de Peloux s'y est rendu en qualité
de Commissaire du Roi, & en est revenu à Antibes,
d'où il a expédié un Courrier à Versailles. Les dé-

*Troupes de-
stinées pour
l'Isle de
Corse.*

pêches dont il l'avoit chargé porteroient, qu'après avoir été à la *Bastie*, s'aboucher avec Mr. de Rivarola, il s'étoit rendu à *San Fiorenzo* & à *Calvi*, & qu'il étoit convenu d'établir le quartier général des Troupes Françaises à la *Bastie*, où le Commandant & les Officiers seront commodément, d'y loger les Soldats dans les Couvents, & qu'on leur fournira 1500. lits, les vivres & les fourages. Le même Commissaire ajoute, dit-on, dans ses Lettres, que les Mécontents Corfes paroissent assez disposés à se soumettre à ce que le Roi en demandera, ne doutans pas que S. M. ne soit portée à les protéger contre le ressentiment des Genoïs. Mais Mr. de Peloux, à ce que l'on prétend, ne fait aucune mention du Baron de Neuboff.

II. Les conférences des Ministres Etrangers avec ceux du Roi, continuent; & par tout ce qui en paroît, l'on s'aperçoit de plus en plus que le Roi n'a d'autre dessein que de travailler & contribuer au rétablissement de la Paix dans toute l'Europe. On met la dernière main à ce grand ouvrage; & l'on assure qu'on a trouvé moyen de contenter entièrement le Roi d'Espagne à l'égard des Allodiaux & du Mobiliaire de la Maison de Farnese, & de faire approuver à ce Monarque le Traité de Famille que le grand Duc de Toscane a conclu avec l'Electrice Douairiere Palatine. Il ne sera pas difficile après cela de trouver aussi un expédient pour satisfaire le Roi de Sardaigne quant à ses prétentions sur *Saravalle* & quelques districts de la Lomelline, qui ne sont pas décidées. On veut de plus que le Roi ne tardera point à prendre part aux differends des Cours de Madrid & de Londres, pour les terminer par un accommodement, à l'amiable: Mais ce qui est plus certain, c'est que le Courier, que nous dûmes le mois passé avoir été expédié au Marquis de Ville-

neuve,

*La Cour
travaille à
pacifier toute
l'Europe.*

neuve, Ambassadeur du Roi à Constantinople, porte à ce Ministre l'ordre d'offrir à la Porte Ottomane la médiation de S. Maj. pour finir, par une Paix salutaire, la guerre qui est allumée en Hongrie. Ce Courier, comme on l'apprend, s'est arrêté deux jours à Vienne où il a attendu les dépêches du Ministère Impérial qu'il porte aussi à Mr. de Ville-neuve. On doute néanmoins que le Sultan fasse présentement grande attention aux offres du Roi, n'y ayant que très-peu de tems que les Ministres d'Angleterre & de Hollande auprès de Sa Hauteffe, eurent pour réponse de ceux de la Porte, auxquels ils avoient touché le point de faire cesser la guerre; que le Grand Seigneur avoit résolu de ne mettre bas les armes que quand on lui auroit donné une satisfaction éclatante, & telle qu'il convient à la Dignité de l'Empire Ottoman.

La France en se prêtant ainsi à rendre par tout la tranquillité, se soutient dans l'état de la conserver principalement dans son sein, supposé que ce fût là l'unique objet des forces qu'elle a soin d'entretenir; car elle a actuellement sur pied 130. mille hommes de Troupes réglées, dont le tiers garde les frontieres d'Espagne, de Savoye & d'Allemagne; & le reste a ses quartiers en Lorraine, dans le Pays Messin, & sur-tout en Flandres, où les Garnisons sont plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été.

III. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres fit le 12. Novembre sa rentrée publique: D'abord on y annonça le sujet arrêté pour le concours du prix qui se distribuera à l'Assemblée d'après Pâques en 1739. Ce sujet consiste à déterminer le mois & le jour de l'année Romaine auxquels les Consuls avoient coutume d'entrer en Charge depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de Jules Cesar, en marquant les variations arrivées dans cet usage. Mr.

Rentrée des Académies & du Parlement de Paris.

de Bose, Secretaire Perpetuel de l'Académie, lut ensuite l'éloge de feu Mr. Iselin, ancien Recteur & Professeur de l'Université de Basle, Académicien honoraire étranger, mort le 13. Avril dernier. A cet éloge succéda la lecture d'un Traité sur le Souverain Pontificat des Empereurs Romains, par le Baron de la Bastie, Académicien Correspondant honoraire. L'Abbé Serin, Pensionnaire de l'Académie, termina la séance par la lecture de ses Recherches sur la vie & les ouvrages d'Anthenodore de Tharse, Philosophe Stoïcien, qui vivoit du tems d'Auguste.

Mrs. de l'Académie des Sciences firent leur rentrée le 13. Il y avoit un grand concours de monde pour entendre le Discours de Mr. de Maupertuis, au sujet du voyage qu'il a fait avec les Associés dans le Nord, par ordre de la Cour. Cet Académicien y fit un détail très-curieux de toutes les fatigues & des périls qu'ils ont essuyés dans cette longue route. Il parla ensuite des opérations qu'ils ont faites pour parvenir à déterminer un degré de la terre sous le cercle polaire, & de l'exactitude & de la précision avec laquelle ils ont fait la vérification de leurs instrumens. Cette relation, que Mr. de Maupertuis a enrichie de plusieurs évènements singuliers & de particularités de la Laponie Suedoise, remplit presque toute la séance. On dit qu'elle sera dans peu rendue publique.

Le Parlement avoit fait aussi le 12. sa rentrée avec les cérémonies accoutumées; mais il ne fit que le 25. l'ouverture de ses séances. Nous ne dirons rien ici des Discours qui y ont été prononcés; & nous ne l'avons fait des deux Académies que parce qu'une sorte de public y prend quelque part.

IV. On a publié dans le mois de Novembre trois Arrêts du Conseil d'Etat du Roi: L'un éteint,
amottit

des Princes &c. Janvier 1738. 25

amortit & annulle au profit de S. M., & à la décharge de Mr. Olivier, Receveur Général de la Chambre de Justice, tous les Contrats de Rente sur l'Hôtel de Ville de Paris, Quittances de Finances d'Offices supprimés, & autres semblables effets remis entre les mains de Mr. Olivier, & à lui donnés en payement des Terres de la Chambre de Justice, ou par forme de Consignation sur lesdites Terres.

Arrêts.

Le second Arrêt défend sous les peines ordinaires, l'entrée dans le Royaume d'un ouvrage imprimé qui a pour titre : *Histoire de la Constitution Unigenitus*, par Messire Pierre-François Laffiteau, Evêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du Roi auprès du St. Siege, Tome I., à Florence chez Joseph Manni, Imprimeur-Libraire 1737.

Le troisième Arrêt du Conseil d'Etat également émané sur un ouvrage qui regarde la Constitution *Unigenitus*, porte ce qui suit ;

LE Roi étant informé qu'il se répand dans le public quelques Exemplaires d'un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilège ni permission, sous le titre d'Instruction Pastorale de Mr. l'Evêque Duc de Laon &c., sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise du 20. Avril 1737., dont la simple lecture fait voir, que soit par l'affectation avec laquelle on entreprend d'y renouveler ces disputes dangereuses sur les limites des deux Puissances, que Sa Majesté a crû de voir étouffer dès leur naissance, soit par des comparaisons & des applications qui paroissent aussi odieuses que téméraires, cet Ouvrage merite une attention encore plus sérieuse que les differens Ecrits qui ont paru jusqu'ici sous le même nom : S. M. auroit jugé à propos de le faire examiner par des Personnes dignes

gues de sa confiance, afin que sur le compte exact qui lui en sera rendu, elle puisse prendre les résolutions qu'elle estimera les plus convenables pour prévenir les suites d'une pareille entreprise, en arrêtant dès à présent le cours d'un Ecrit, si capable d'émouvoir les esprits, & de troubler la tranquillité publique: A quoi voulant pourvoir: Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que ledit ouvrage imprimé sous le nom d'Instruction Pastorale de Mr. l'Evêque de Laon &c., sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise; sera remis entre les mains de ceux que Sa Majesté jugera à propos de choisir incessamment dans son Conseil; comme aussi dans l'Ordre Episcopal, pour y être par Elle pourvu sur leur avis, ainsi qu'elle estimera le devoir faire pour le bien de l'Eglise, & pour le maintien du respect dû à son autorité; & cependant fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque état, qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ledit Ecrit. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe de son Conseil; le tout à peine d'être procédé contre eux suivant la rigueur des Ordonnances, Sa Majesté réservant à sa Personne Royale la connoissance du contenu du présent Arrêt, & l'interdisant à toutes ses Cours & autres Juges. Et sera ledit Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le 11. Novembre 1737.

V. Il y a aussi un Arrêt affiché, de la Chambre des Comptes, par lequel il est enjoint à toutes personnes qui ont trouvé ou recouvert, lors de l'incendie

endie dont on a parlé ailleurs *, quelques papiers ou Titres appartenans à ladite Chambre, de les rapporter dans les Griffes, sous peine qu'il sera informé extraordinairement contre ceux qui les retiendront. Les Papiers & Titres de cette Chambre après l'extinction du feu avoient été portés à la Place Royale pour les faire secher & les mettre en ordre, d'où on les a transportés aux Grands Augustins; & il y a des Bureaux établis pour la verification de ces Papiers & autres qui ont été endommagés. On prepare aussi aux Grands Augustins les Sales où se tient ordinairement l'Assemblée du Clergé, afin que Mrs. de la Chambre des Comptes puissent y tenir aussi leurs Séances.

VI. Outre le Mandement de Mr. l'Evêque de Laon dont le Roi empêche la distribution par l'Arrêt qu'on vient de rapporter en son entier, il en paroît deux autres de l'Evêque de Troyes contre Mr. l'Evêque de Sens son Métropolitain, pour justifier le nouveau Missel de Troyes dont on a parlé ailleurs †. Comme cette affaire continuë à faire du bruit, le Roi a nommé des Commissaires pour l'examiner; ce sont le Cardinal de Rohan, les Evêques de S. Brieuc, & de Senlis, avec Mr. le Chancelier, Mr. d'Argenson le Cadet, & Mr. de Fortia, Conseillers d'Etat. Le 29. ils s'assemblerent pour la premiere fois Chez Mr. le Cardinal, comme President de cette Commission.

VII. La santé de Mr. le Comte de Toulouse fut beaucoup altérée sur la fin d'Octobre, & empira tous les jours. Le Roi l'ayant appris à Fontainebleau, en partit le 6. Novembre avec le Cardinal de Fleuri &

*Maladie &
mort du
Comte de
Toulouse.*

* Voyez le dernier Journal pag. 409.

† Voyez le Journal du mois d'Août 1737. page 124. & suivante.

& les Ducs de Bouillon, d'Harcourt & de Rachechouart, & arriva le lendemain à Rambouillet: ce Prince en voyant S. M. lui témoigna combien il étoit sensible à l'honneur de sa visite, & lui recommanda le Duc de Penthièvre son fils. S. A. S. avoit reçu le 3. du même mois la visite du Prince de Dombes & du Comte d'Eu, & celle du Duc d'Orléans qui a resté plusieurs jours à Rambouillet, & jusqu'à ce que l'on commença à espérer une bonne suite de l'opération appelée de la Bouronnaire qui fut faite le 9. à Mr. le Comte de Toulouse par le Sr. Morand, Démonstrateur Royal en Chirurgie, assisté des Srs. le Druon & Petit fameux Chirurgiens. Cette opération, à laquelle furent présens Mr. Helvetius, premier Medecin de la Reine, Mr. Sylva, Medecin ordinaire du Roi, & Mr. Senac, Medecin de l'Hôpital de Versailles, ne dura que 3. minutes, & le Prince la soutint avec toute la fermeté imaginable. Une situation plus tranquille, la diminution de la fièvre, la playe en bon état, firent espérer ensuite que dans peu il recouvreroit la santé; mais les symptômes ont varié. La fièvre est allée tantôt en augmentant, tantôt en diminuant; ce qui a duré jusques aux derniers jours de Novembre que le mal étant empiré, S. A. S. mourut le 1. de Decembre vers les cinq heures du soir dans la soixantième année de son âge, étant née le 6 Juin 1678. Ce Prince universellement regretté pour les excellentes qualités qui formoient son caractère, étoit fort avant dans l'estime du Roi qui envoyoit tous les jours à Rambouillet s'informer de sa santé. Dès le 14. que l'état où il étoit ne lui permit plus de se promettre beaucoup de jours, il dit au Gentilhomme qui lui avoit été envoyé de Fontainebleau, mais avec un courage que la maladie n'avoit point abbatu, qu'il étoit toujours sensible aux marques de bonté dont

le Roi l'honoroit, que S. M. perdoit en lui un bon serviteur, qu'il la prioit de conserver la paix le plus qu'elle pourroit, & qu'il ne regrettoit en mourant que le Roi, Madame la Comtesse de de Toulouse, & le Duc de Penthièvre son fils, qu'il prioit S. M. de vouloir bien honorer de sa bienveillance. Il chargea en même-tems le Gentilhomme de dire à Mr. le Cardinal de Fleuri, qu'il perdoit en lui un bon ami, & qu'il lui souhaitoit de longs jours pour le bonheur du Royaume.

Mr. le Comte de Toulouse se nommoit Louïs-Alexandre de Bourbon: Il étoit Prince légitimé de France, Duc de Penthièvre, de Chateaufort & de Rambouillet; Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Grand Amiral de France, Grand Veneur, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de la Province de Bretagne. Le 2. Février 1723. il avoit épousé Marie-Victoire-Sophie de Noailles, & il a laissé de ce Mariage Louïs-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre, né le 16. Novembre 1725.

*Ses Titres
& Qualités.*

Le Corps de ce Prince fut ouvert le 2. Decembre en presence de Mr. de la Peronie, premier Chirurgien du Roi, qui avoit été envoyé à Rambouillet par ordre exprés de S. M. On a trouvé la moitié du rein droit pouti, le fond de la vessie étoit couvert de tumeurs squirreulés, dont les unes avoient suppuré, & les autres contenoient du pus: Les intervalles de ces tumeurs étoient pleins de gravier & de débris de la vessie, mais tout le reste de la vessie étoit sain aussi-bien que le canal de l'urine. Il n'est pas concevable combien le feu Prince a souffert d'une maladie de cette nature, & qui a été rebelle aux remedes les plus efficaces & aux soins les plus éclairés.

*Nature de
sa maladie.*

Le 3. on fit à Paris la lecture du Testament de
Mr.

*Son Testa-
ment & ses
legs.*

Mr. le Comte de Toulouse en presence de Mr. le Duc d'Orleans, de Mademoiselle, de Mrs. les Princes de Dombes & Comte d'Eu, & du Maréchal de Noailles, de même que de Mr. Joly de Fleury, Procureur-Général & de Mr. Gilbert de Voisins, Avocat-Général, nommés Exécuteurs Testamentaires de ce Prince. Par ses dispositions Madame la Comtesse de Toulouse est déclarée Tutrice de Mr. le Duc de Penthièvre son Fils, & cette Princesse hérite de 80. mille livres de rentes indépendamment de son Douaire, qui est de 40. mille livres de rentes. Il fait présent à S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans d'un Diamant de prix: Il substitue la Terre de Penthièvre à Mrs. les Princes de Dombes & Comte d'Eu, legue dix mille livres à la Communauté de St. Valere, & continue à tous les Gentilshommes, Officiers & Domestiques les mêmes appointemens & pensions dont ils jouissoient, ce qui monte à 60. mille livres.

*Son enter-
rement.*

Mr. le Comte de Toulouse par son codicile avoit ordonné que son enterrement se fit comme celui d'un simple particulier; ce qui fut exécuté en conformité le 4. Decembre à quatre heures du soir, qu'on l'inhuma à Ramboüillet, sans cérémonie, personne n'ayant été prié, & la suite n'ayant pas été en manteaux.

*Ses Charges
conferées au
Duc de Pen-
thièvre.*

Le Roi a donné au Duc de Penthièvre, fils du feu Prince, la Charge de Grand Veneur de France, & Sa Majesté a nommé Mr. le Prince de Dombes pour en faire l'exercice pendant la minorité du Duc de Penthièvre. Ce Prince est aussi Grand Amiral de France & Gouverneur de Bretagne, dont il avoit déjà la survivance.

VIII. Au commencement de Novembre le Roi réunit à l'Archevêché de Tours l'Abbaye de Mar-moutiers dont Mr. le Comte de Clermont donna sa démission,

démision, lorsque ce Prince fut nommé à l'Abbaye de St. Germain des Prez. Mais S. M. s'est réservée la nomination aux Bénéfices, qu'avoient eu jusques alors les Titulaires de l'Abbaye de Marmouriers. Le 22. du même mois S. M. nomma aussi Mr. Bouhier, premier Evêque de Dijon, au nouvel Evêché de St. Claude, dont le Comte de Clermont étoit pareillement Abbé; & quelques jours auparavant Madame de Roucy, l'une des sœurs de Mr. l'Archevêque de Bourges, fut nommée à l'Abbaye de Nôtre-Dame de Soissons, vacante par la mort de Madame de Fieft.

Bénéfices.

IX. L'on a dit le mois passé, mais prématurément, que le Marquis de Mirepoix, nommé Ambassadeur du Roi auprès de l'Empereur, étoit parti, & même déjà arrivé à Vienne. Ce Seigneur ne prit congé du Roi à Fontainebleau que le 17. Novembre, & ne faisoit état de se mettre en chemin que le 15. du mois suivant. Mais on attend incessamment Mr. le Prince de Lichtenstein à Paris où presque tous ses Equipages sont arrivés. Il y occupera, comme on l'a déjà dit, l'Hôtel de Nesle, qui est entièrement réparé.

Le départ de Mr. d'Argenson pour son Ambassade de Portugal, est différé jusqu'au mois de Mars.

X. Après un séjour de deux mois que la Cour a fait à Fontainebleau, elle est revenue le 22. Novembre à Versailles. Mgr. le Dauphin y revint dès le 18. accompagné du Duc de Chatillon son Gouverneur; & la Reine avoit pris les devans sur le Roi depuis le 20. Le Duc de Fleuri qui étoit allé prendre possession du Gouvernement de la Lorraine, est aussi de retour à Versailles, où Mr. le Chevalier Brignola, attendu de Genes, est enfin arrivé le 29. Novembre, en qualité d'Envoyé extraordinaire de cette Republique. Leurs Majestés

*Retour du
Roi à Ver-
sailles.*

prisent

priront le 25. un deuil de 8. jours pour la mort du Duc de Modene qui lui a été notifiée dans les formes de la part du nouveau Duc. La Duchesse Epouse de ce Prince avoit pris le deuil depuis le 7. du même mois, & reçu les complimens de condoléance sur cette mort, & de felicitacion au sujet de sa Souveraineté. Le 4. Decembre la Cour prit aussi le deuil pour trois semaines à l'occasion de la mort de Mr. le Comte de Toulouse.

*Nouveaux
Projet.*

XI. Il est comme assuré que le Canal de Beaujolois, dont nous avons fait mention dans nos derniers Mémoires, aura lieu. Depuis ce Projet présenté à la Cour, il y en a un autre d'une Compagnie qui prétend rendre la Riviere du *Don* navigable depuis la Principauté de Montbelliard jusqu'à la Saone; ce qui seroit également fort avantageux pour le commerce de la Franche-Comté.

*Etablissem-
ent à St.
Denis.*

XII. Un établissement considerable vient de se former à *St. Denis* près de Paris, pour les teintures & apprêts de toutes sortes de Draperies. L'on peut en esperer un succès heureux, à cause de la bonté des eaux de cette petite Ville, qui sont très-vives & sans limon. Les couleurs écarlate & autres qui en proviennent, sont parfaites, & ne cedent en rien à celles qu'on tire des autres Manufactures.

Incendie.

XIII. Le feu prit au commencement de Novembre à la Fonderie de *St. Gobin* en Picardie, avec une telle violence, que toutes les matieres préparées à faire des Glaces, & qui étoient prêtes à être mises dans le creuset, ont été perduës. On fait monter le dommage causé par cet incendie, à plus de cent mille livres.

L O R R A I N E.

I. **L**E 5. Novembre on celebra à Luneville avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la naissance de la Reine. Toutes les Dames de la Cour eurent l'honneur de dîner ce jour-là avec le Roi; le soir il y eut des feux de joye par toute la Ville, & la fête fut terminée par un grand Bal.

Fête à la Cour.

Mr. le Duc de Fleuri, & Madame de la Galaziere, Epouse du Chancelier, arriverent le 8. de Paris à la Cour. Le premier fut aussitôt présenté au Roi par le Duc Ossolinski, & le lendemain il alla rendre les respects à la Reine. Le 10. vers les dix heures du matin ce Seigneur nommé depuis peu Gouverneur & Lieutenant-Général des Duchés de Lorraine & de Bar, prêta en cette qualité entre les mains du Roi le serment de fidélité, dont Mr. de Lecei de Sangui fit la lecture. Cette cérémonie s'est faite avec pompe en présence de toute la Cour. Mr. le Duc de Fleuri dont les manieres polies & engageantes lui ont attiré l'estime & l'amitié d'un chacun, ne s'est arrêté à Luneville que jusqu'au 15. qu'il est parti pour retourner à Versailles.

Le Duc de Fleuri installé Gouverneur de la Lorraine.

II. *Commerci.* Cette Cour n'a rien de particulier à offrir à l'étranger. Tout ce que l'on en mande regarde ou les vertus de la Souveraine qui en fait les délices, ou le bonheur & la satisfaction du peuple qui en est régi. Comme cette sorte de rapport est peu du ressort d'un ouvrage qui a les matieres du tems pour objet, je crois contenter mes Lecteurs en y inserant des Discours qui touchent ces articles. On en a vû dans mes précédens Journaux, & en voici un nouveau où la flatterie & l'ostentation n'ont point de part. Le Pere Bouchor, Cordelier, l'adressa par forme de compliment à S.

A. R. Madame, à la fin d'un beau Sermon qu'il fit devant Elle le 10. Novembre, & dont le sujet étoit l'Espérance en Dieu, & la crainte qui doit l'accompagner.

M A D A M E ,

Compliment
à Madame
la Duchesse
Doïairiere
de Lorraine.

QUel avantage à un Ministre de l'Evangile, d'annoncer en presence de V. A. R. des verités qui ont toujours fait la plus précieuse nourriture de son ame, & le sujet le plus familier de ses réflexions: Penetrée d'une crainte respectueuse pour les jugemens de Dieu, & d'une ferme confiance en sa misericorde, vous avez permis, Madame, que je tâchasse d'en inspirer les sentimens à mes Auditeurs: Votre presence auguste a donné du poids à mes paroles; l'exemple de V. A. R. a autorisé mon Discours, & elle l'a honoré d'une si pieuse attention, que sans doute il aura fait naître dans le cœur de ceux qui m'ont écouté le désir de ces vertus Chrétiennes qui sont le plus noble caractère du Vôtre. Oïï, Madame, l'auguste sang de Bourbon qui coule dans vos veines, la qualité de Souveraine que vous possédez seule entre tant de Reines & de Duchesses Doïairieres, le riche present que vous avez fait à l'Europe de deux Princes & de deux Princesses, qui sont aujourd'hui le bonheur & la joye de differens peuples; tout cela, dis je, attire moins sur V. A. R. les yeux & la vénération de l'Univers, que les pratiques édifiantes d'une piété solide & constante, d'une vertu héroïque tant de fois mise à l'épreuve: Grande pour commander aux hommes, humble pour obéir à Dieu, Vous êtes plus attentive à le faire regner dans vos Etats, qu'à y regner vous-même. Elevée sur nos têtes, plus souvent prosternée aux pieds des Autels,

des Princes, &c. Janvier 1718. 35

tels, vous rendez à Jéfus-Christ de grands hommages, vous donnez à vos Sujets de grands exemples. Puisse durer long-tems, puisse durer toujours un Regne si glorieux à l'Eglise; puisse monter un jour sur le premier Trône du monde l'auguste Souverain qui s'est éloigné de Nous, sans s'éloigner de nos cœurs; puisse Monseigneur le Prince Charles défaire au plutôt les ennemis du nom Chrétien, & entrer triomphant dans Jérusalem, pour y regner sur le Trône de David, l'héritage de ses Peres; puisse la Princesse Sérenissime que nous possédons encore, aller dans peu, aux dépens même de nos larmes, faire les délices & la félicité du Prince Souverain qui la couronnera.

Seigneur, versez à pleines mains vos graces & vos bénédictions sur les Princes & Princesses de la Maison Royale de Lorraine; qu'ils vivent, qu'ils regnent sur la Terre & dans le Ciel, pour la gloire de votre Epouse, & la consolation de ses Enfants; c'est ce que je souhaite &c.

G E N E V E.

I. **L**A tranquillité paroît enfin rétablie dans cette Ville, mais pour la procurer il faloit avec ce que Mrs. les Répresentans des Cantons de Zurich & de Berne ont employé, le concours de la France & son autorité. L'Acte d'amnistie fut publié & affiché le 3. Novembre. Cette publication n'a pas laissé de causer encore quelques mouvemens: Deux Habitans eurent l'audace de déchirer les Placards de l'Acte & de commettre d'autres insolences: Ils furent arrêtés & menés en prison; mais on ne les y a laissé que 15. jours pour expier leur crime, 34. Députés de la Bourgeoisie s'étans présentés d'abord aux Seigneurs Médiateurs, & ayans demandé pardon

pour eux. Mr. le Comte de Lautrec, Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien a montré une prudence consommée dans tout ce qu'il a mis en œuvre pour réunir les esprits de cette petite République, & voici le Discours qu'il a prononcé publiquement en commençant les fonctions de son Ministère.

M E S S I E U R S ,

Discours
du Comte
de Lautrec
aux Genevois.

DAns le déplorable état où votre République étoit réduite, remplie de factions, de troubles & de dissensions, affligée par la division de ses membres, le Roi mon Maître ne pouvoit vous donner une plus grande marque de son affection qu'en vous honorant de sa médiation: C'est dans cette vue, Messieurs, qu'il m'a envoyé auprès de vous, muni de ses pouvoirs, pour, de concert avec Messieurs les Représentans des Loissables Cantons de Zurich & de Berne, vos Alliez, vous procurer par les moyens les plus efficaces, dépoüillé de toute prévention & partialité, une Paix sûre & durable, si nécessaire à la conservation de votre Etat. En effet, Messieurs, pouvoit on imaginer que les animositez particulieres & les jalousses secretes, dont l'excès de l'ambition semble avoir été le premier principe, eussent pu entraîner votre République dans les horreurs d'une Guerre Civile, après avoir éprouvé pendant l'espace de deux siècles la douceur d'un Gouvernement paisible & tranquille. Il étoit tems, Messieurs, que S. M. vous donnât des témoignages éclatans de son extrême bonté, votre Ville étoit sur le penchant de sa ruine. Vous aviez tourné le glaive contre vous-même en déchirant vos propres entrailles, & tout sembloit conspirer votre perte: Quelle reconnoissance ne lui devez-vous pas, Messieurs,

des Princes &c. Janvier 1738. 37

Messieurs; toujours attentive aux besoins de ses Alliez, elle a compati à vos maux, & s'est empressée à prévenir vos malheurs: Il ne falloit pas moins que sa Royale Protection pour faire ouvrir les portes de la Justice: le jour le plus brillant va succéder à la nuit la plus ténébreuse. Heureux, si dans la Commission dont le Roi mon Maître m'a honoré, uniquement occupé des avantages de votre République, à l'aide des sages conseils de Mrs. les Représentans des Loïables Cantons de Zurich & de Berne, mes illustres Collegues, je puis rétablir parmi vos Citoyens l'union & le bon ordre dont ils jouissoient précédemment. Je né doute pas, Messieurs, qu'animés comme vous devez l'être, d'un zèle ardent pour le bien de votre Patrie, vous ne concouriez avec cordialité, par une reconiliation générale, au bonheur d'une Paix stable & solide, qui puisse rendre à votre Ville, autrefois si florissante, sa première splendeur. Je n'ai point oublié, Messieurs, la magnifique réception que vous m'avez faite, & les honneurs singuliers qui m'ont été rendus en arrivant dans cette Ville, dont j'ai informé exactement le Roi mon Maître. En mon particulier, Messieurs, je n'ai point d'expression assez forte pour vous témoigner combien je suis sensible à tant de marques de distinction; ma reconnaissance ne pouvant trouver de comparaison que dans mon parfait & sincere attachement pour votre République.

Mr. Grenu, premier Sindic, fit au Discours du Comte de Lautrec la reponse suivante.

Trés-Illustre & Trés-Excellent Seigneur.

Rien ne peut être plus consolant & plus satisfaisant pour nous dans la triste situation où

Réponse
faite à Mr.
de Lauréc.

Je trouve encore notre Ville, que les assurances que V. Exc. vient de nous donner de la Protection & de la bienveillance dont S. M. nous honore: Nous en avons reçu les marques les plus précieuses depuis son avènement au Trône, mais particulièrement dans ces dernières occurrences, d'abord par les Instructions que S. M. a fait donner à Mr. le Resident, & ensuite par l'envoi d'un Ministre Plenipotentiaire, autant distingué par sa haute naissance & ses rares talens, que l'est V. Exc. Qu'il est heureux & qu'il est glorieux pour nous, qu'un si grand Monarque veuille bien regarder notre petite République comme son Alliée, & en cette qualité s'intéresser avec des sentimens si pleins de bonté à sa conservation! Nous prions V. Exc. d'être persuadée que nous en sommes pénétrés de la reconnoissance la plus respectueuse, & que nous tâcherons de mériter par notre attachement inviolable à la Couronne de France, la continuation des faveurs & des graces de S. M.; & nous espérons de la grandeur d'ame de V. Exc. & de son affection pour notre Etat, qu'elle voudra bien y contribuer par ses bons & généreux offices. Nous croyons avoir d'autant plus de raison de nous en flater, que nous avons éprouvé depuis son arrivée dans notre Ville combien elle est sensible à nos malheurs, & quel est son zèle pour en arrêter le cours. Nous prions Dieu qu'il benisse ses soins & ceux des Illustres Seigneurs Médiateurs qui y travaillent de concert avec V. Exc. Nous lui réitérons les assurances que nous lui avons déjà données de notre entière déférence à leurs desirs & sages avis: Nous n'avons jamais rien désiré avec plus d'ardeur que de voir la Paix, la Tranquillité & l'Union se rétablir dans notre Ville: Les Illustres Médiateurs verront par les effets, que nous seconderons en cela leurs vûes salutaires,

&c

des Princes &c. Janvier 1738. 39

Et qu'il ne tiendra pas à nous que nôtre Etat ne reprenne son ancien lustre. Au surplus, Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur, nous aurions souhaité de pouvoir donner à V. Exc. de plus grandes preuves de notre joye & de notre extrême satisfaction à son arrivée en cette Ville ; le devoir & notre reconnoissance nous y engageoient, & nous nous félicitons de ce que Vôtre Excellence a bien voulu prendre en bonne part, ce que l'état present de notre Ville nous a permis de faire. Nous renouvelons nos vœux les plus ardens au Ciel pour la conservation de la Personne sacrée du Roi, pour celle de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de toute la Famille Royale : Nous en faisons aussi de très-sincères pour la prospérité de votre Exc., & pour l'heureux succès de tous ses desseins.

II. On procéda le 17. dans une Assemblée générale & en la maniere accoutumée, à l'élection des Magistrats qui président à la Police : Tout s'y passa-avec beaucoup d'ordre & de tranquillité, & l'on élut pour Seigneur Lieutenant Mr. Gallatin, ancien Syndic, & pour Auditeurs Mrs. de Tournes & Rilliet.

A R T I C L E. III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

I. C O M M E on a mis la dernière main à Rome à l'accommodement de cette Cour avec le St. Siège, Mr. Valenti Gonzague, Nonce du Pape, à qui l'entrée du Royaume avoit été défendue, est enfin



enfin parti de Bayonne le 31. Octobre pour arriver au Poste qui lui est destiné ; de sorte qu'on le doit croire actuellement à Madrid , & qu'il y aura commencé les fonctions de sa Charge , quoiqu'il ait été retardé dans la route par de grandes inondations , que des pluyes continuelles jointes à la fonte des neiges dans les Pyrenées , ont causé depuis un tems sur les frontietes.

II. Ces inondations ont été entr'autres extraordinaires du côté de *Bilbao* : La Riviere de *Nervio* , à l'embouchure de laquelle cette Ville est située , s'enfla le premier de Novembre d'une telle maniere , que les eaux furent plus hautes de huit pieds qu'elles n'ont jamais été ; toute la Ville en fut inondée , mais particulièrement les Magazins qui furent remplis d'eau de la hauteur de cinq pieds ; ce qui a causé un dommage considérable. Plusieurs Vaisseaux qui étoient sur la Riviere ont été jettés sur les côtes , & un autre de *Hambourg* y a fait naufrage.

*Inutilité
des plaintes
du Ministre
Anglois.*

III. Toutes les représentations du Ministre d'Angleterre sur les déprédations des Vaisseaux Armateurs d'Espagne en Amérique , n'ont pû jusqu'à present éinouvoir le Ministère , quoiqu'on sçache à present à n'en plus douter , qu'il y a eu & qu'il y a encote tous les jours des Bâtimens Anglois enlevés par les *Gate-Côtes* , & que l'on n'est pas moins que dans une pleine guerre vers la *Havane* , où un Armateur a conduit derechef le Navire Anglois le *Loyal-Charles* , commandé par le Capitaine *Way* , & la *Dépêche* commandé par le Capitaine de *La Motte* qui étoient partis tous deux de la *Jamaïque* , & qui retournoient à *Londres*. Les Lettres de la *Havane* font mention de bien d'autres prises , & il y a aparence que ces manœuvres burtent enfin à quelque chose de sérieux dont le Public pourra bien être instruit dans peu. Selon
quelques

quelques spéculatifs, on en veut à la *Caroline* ou à la *Georgie*, car on a envoyé neuf cens hommes à la *Havane*, & l'on y en doit envoyer encore davantage, qui, dit-on, seront tous embarqués pour le *Cap de St. Augustin*.

IV. On a été jusqu'au mois de Novembre pour commencer à délivrer les effets de la dernière Flotille revenue à Cadix le 27. & le 28. Août derniers. L'indult de 16. pour cent a été encore augmenté, & ce n'a été qu'en retenant environ 21. pour cent que la distribution a eu lieu, encore a-t-on retardé la délivraison de l'or & de l'argent; ce qui n'inquiete pas peu tous les Marchands.

V. Depuis l'arrivée de cette Flotille, il est entré dans le Port de Cadix un Bâtiment de la Compagnie de Curacco, ayant à bord dix mille fanegas de Cacao; & l'on attend pour la fin du présent mois de Janvier le Vaisseau de guerre le *Fuerte* avec cinq millions & demi de Piastras pour le compte du Roi. Ce trésor, comme on l'apprend par un Vaisseau de guerre revenu depuis peu de la *Havane*, a été transporté de *Lima* à *Panama*, & delà à *Porto-Bello*, où le *Fuerte* est allé le charger pour l'apporter en Europe.

VI. Le Roi a conféré à Don François d'Eboli, Duc de Castropignano, la Grandesse d'Espagne, tant pour lui que pour ses Successeurs, en considération des services que ce Seigneur a rendus à la Couronne. S. M. a fait aussi les Marquis de Mitabel, de Verboom & de Gracia Real, Capitaines-Généraux de ses Armées; & Elle a nommé à la Viceroiauté de Catalogne le Comte de Glimes; à celle de Galice, le Comte d'Edy; à celle de Grenade, le Comte de Marillac; à celle de Castille, le Marquis de Chateaufort; & à celle de Navarre, le Comte de Maceda. Les Gouvernemens vacans

*Emploi
conferés.*

ont pareillement été conférés; sçavoir, le Gouvernement de l'Éstramadoure à Mr. d'Alin, celui de Xaca, au Maréchal de Camp Don Alvaro Carillo de Albornor: celui de Badajox, au Brigadier Don Louïs de Porter, Capitaines des Grenadiers des Gardes Walonnes; celui d'Alcudia, au Brigadier Don Joseph de Zuricaray y Pacheco: celui de Fontarabie, au Brigadier Don Jean-Joseph de Aznara: celui de la Ville de Bayone, située sur le Golfe de ce nom dans la Galice, au Colonel Don Antoine Hidalgo de Cisneros: celui de Monterey, à Don Mathieu-Martin del Pozo: Celui de la Ville de Rose, au Colonel Don Sacto Dupuy: celui de Puebla de Sanobria, au Colonel Don Joseph de Torres; & celui du Château de Canfranc à Don Joseph Descassin.

Les Lettres de *Lisbonne* annoncent l'arrivée dans ce Port de la Flotte de Rio de Janeyto, avec une riche cargaison.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **T***oscane.* Sur la fin de Novembre on attendoit à Florence le retour du Courier qui doit apporter de Vienne la ratification du Traité de Famille conclu avec la Sérénissime Electrice Douairiere Palatine, par rapport aux Biens allodiaux. On ne doute pas qu'après le retour de ce Courier S. A. Electorale n'aura pris possession de la Regence de ce Grand Duché, dans les formes requises. Le Conseil continuë en attendant, de s'assembler chez le Prince de Craon; l'on y délibere principalement sur

fur les moyens de mettre le Militaire & les Finances sur un meilleur pied, & l'on y a déjà réglé diverses affaires concernant la Police & autres affaires civiles. Le Comte de Richecourt, Ministre d'Etat, & qui est de tous ces Conseils, s'est rendu de Florence à Livorne, ensuite à Pise, & autres principales Villes de l'Etat, pour y examiner plusieurs choses, conformément à ce que l'on a résolu dans le Conseil.

II. Le 23. Mr. le Prince de Craon s'étant rendu aux Ecuries du Grand Duc, aux Remises & à la Garderobe, on fit tirer & remettre aux Officiers de l'Electrice Douairiere, tout ce qu'elle en souhaitoit pour son usage, conformément au Traité de Famille conclu avec le nouveau Grand Duc, dont cet article est une ajoute à faire à ce que nous en avons dit le mois passé, page 424. Il faut comprendre encore dans le même Traité, que Madame l'Electrice aura un quartier meublé au Palais, comme Elle le souhaitera, une Garde à pied, & 40. personnes de service, le tout aux dépens du Souverain.

III. Une remise d'environ cent mille pieces de huit est venuë depuis peu de Genes à Livorne pour le payement de ce qui est dû aux Troupes Impériales qui sont dans cet Etat. Il y a aparence que ces Troupes se mettront en marche vers le Printems prochain pour se rendre en Hongrie, & qu'elles seront remplacées en partie par le Regiment des Gardes & quelques autres Troupes du Grand Duc qui sont attendues à Livorne pour ce tems-là. L'on ne doute nullement qu'une partie des Regimens que l'Empereur a dans l'Etat de Milan ne marcheront également vers la Hongrie, y ayant déjà des ordres à ce sujet arrivés au Comte de Traun, Gouverneur du Milanez.

IV. Des Seigneurs & Officiers du Grand Duc arrivent journellement de Lorraine à Florence, & l'on commence à se persuader que S. A. R. y viendra elle-même vers le mois de Février, peut-être accompagnée de la Sérénissime Archiduchesse son Epouse, à cause que cette Princesse n'est pas enceinte : On le croit d'autant plus, que l'on repare en diligence les chemins de Florence à Bologne.

V. *Genes.* Comme la Republique soupire après le secours de Troupes Françoises destiné pour l'Isle de Corse, elle acquiesce volontiers à toutes les demandes que lui fait la France dans la conjoncture présente. A la réquisition de cette Couronne, elle fit publier entr'autres choses le 8. Novembre un Decret dont voici la substance.

“ Les Doge, Gouverneurs & Procureurs de
 „ Genes. En exécution du Decret par Nous fait le
 „ 9. Juin 1732., & dans le desir sincere de réparer
 „ les transgressions dudit Decret, & de le faire
 „ exactement observer, Nous nous sommes déter-
 „ minés à le renouveler & publier, comme par la
 „ presente Nous le renouvelons & publions, sous
 „ les plus rigoureuses peines. Et comme l'exécution
 „ faite par les Sbirres du Magistrat de St. George
 „ sur la Tartane Françoisse du Patron Henri, contre
 „ les deux coupables qui s'y étoient refugiés, est
 „ entierement contraire à nos intentions & à nos
 „ ordres, aussi-bien qu'à ceux du Magistrat de
 „ St. George, Nous la déclarons telle par le pre-
 „ sent Decret : Et pour mieux manifester à tous &
 „ un chacun la sincérité & la constance avec les-
 „ quelles nous voulons maintenir le respect dû au
 „ Pavillon de S. M. T. C. Nous avons défendu &
 „ défendons, à peine de châtimens arbitraires les
 „ plus rigoureux, à tous Sbirres & autres personnes,
 „ de faite à l'avenir aucune exécution sur les Bâti-
 „ mens

mens qui portent Pavillon François. Donné à Genes &c.

Par ce Decret on voit assez ce qui l'a occasionné, pour s'exemter d'en rien dire de plus. Mais il paroïssoit necessaire, afin d'accélérer le départ de Mr. de Brignola, qui s'est rendu à Versailles en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la République.

VI. Mr. de Pelonx, Commissaire Ordonnateur de France, arrivé à Genes, comme on l'a dit, est allé en Corse à bord d'une Galere de la République; & le 9. Novembre qu'il en revint, il se mit en chemin pour retourner en France. Ce qu'il y a été exécuter n'a pas paru bien agréable aux Habitans des Villes Maritimes qui sont demeurées au pouvoir de la République; puisqu'on assure qu'ils ont représenté en conséquence qu'ils étoient en état de se défendre eux-mêmes contre les mécontents, & que tout secours étranger ne pouvoit que leur être à charge. Que d'ailleurs, supposé que les mécontents affectassent de rentrer en leur devoir, au moyen des Troupes que l'on veut introduire dans l'Isle; il y avoit tout à craindre qu'après que ce secours se seroit retiré, que les choses ne reprennent leur train, & ne viennent même à empirer, comme l'on en a eu l'exemple après la sortie du secours que l'Empereur a déjà prêté à la République; n'y ayant pas à se persuader que les Rebelles observeront plus religieusement un Traité futur sous la Garantie de la France, que celui qui a été fait sous celle de Sa Maj. Imp.

Cependant l'on prépare dans l'Isle de Corse des étapes & des quartiers pour les François; & à Genes, des lits & des provisions de guerre & de bouche, pour y être envoyés.

Cette Isle ne présente d'ailleurs rien de particulier, si ce n'est que les Rebelles ne paroissent nullement

lement allarmés des Troupes dont on les menace, & que le Seigneur Theodore est toujours parmi eux, & reçoit même de tems à autre des secours que lui fournissent des amis qu'il a fait lors de son séjour en Hollande.

VII. *Venise*. Le Gouvernement ayant appris que la navigation devenoit dangereuse dans la Mer Adriatique, avoit ordonné qu'on armât quelques Vaisseaux, pour les employer contre les Bâtimens Turcs qui croisent dans la même mer. Mais soit qu'on veuille de plus en plus éviter toutes les occasions qui pourroient donner de l'ombrage à la Porte Ottomane, soit pour autre sujet, cet ordre vient d'être contremandé: d'où l'on remarque toujours que la République demeure dans un parfait éloignement de la guerre présente.

Le nouveau Duc de Modene s'est arrêté quatre jours à Venise où il est arrivé de Vienne. On lui a procuré pendant ce tems tous les plaisirs qu'il pouvoit attendre, & il en est depuis parti fort satisfait pour aller prendre possession de ses Etats.

VIII. *Malthe*. Deux Galeres de la Religion commandées par le Chevalier Delci, neveu du Nonce du Pape en France, se sont emparées au mois d'Octobre d'un Corsaire de Tunis, monté de douze pierriers, d'onze pieces de Canon, de 45. hommes & de 4. Esclaves Chrétiens, qui ont été remis en liberté. Le Chevalier Delci en se rendant maître de ce Navire, a repris en même-tems un petit Bâtiment Sicilien qui étoit une prise faite par le Corsaire, & l'a rendu avec sa charge consistant en bled, au Capitaine qui s'en étoit éloigné avec son Equipage, pour ne pas tomber entre les mains du Corsaire. Le combat n'a pas été rude, n'y ayant eu qu'un homme tué & trois blessés du côté des Mahometans;

hométans, & du côté des Maltois, qu'un seul Matelot légèrement blessé.

IX. *Rome.* On a eu de Madrid la nouvelle que Mr. Gonzague y étoit arrivé, après avoir été retardé quelque-tems dans la route par les inondations dont on a parlé, & qu'il y avoit rouvert la Nonciature. En conséquence on rouvrit aussi le 8. Novembre avec les formalités accoutumées la Datte-rie d'Espagne, & l'on y expédie actuellement les Bulles. Cet événement a causé d'autant plus de joye au peuple Romain, qu'il a appris que le Roi Catholique avoit envoyé ordre à Naples de remettre en liberté plusieurs Habitans de Velletri & d'Ostia, qui, lors des troubles qu'il y a eu pendant le séjour des Espagnols dans l'Etat Ecclésiastique, avoient été envoyés prisonniers à Gaëte. Le Cardinal Aquaviva avoit fait élever dès le 4. les Armes du Pape & celles d'Espagne au-dessus de la Porte de son Palais. Le Cardinal Belloga & les autres Partisans de la Cour de Madrid, firent la même chose conformément à ce qui avoit été concerté entr'eux. Le lendemain le Cardinal Aquaviva reprit publiquement le caractère de Ministre de Sa Maj. Cath. & se rendit pour la première fois depuis les différends à l'audience du Pape, accompagné de quatorze Prélats, & avec une nombreuse suite. Son Eminence alla ensuite rendre visite au Cardinal Corsini, neveu du Pape, & au Cardinal Firrao, Secrétaire d'Etat. Le Cardinal Belloga se rendit pareillement le 6. à l'audience de Sa Sainteté; d'où il est visible qu'il n'y a plus rien à ajouter à l'accommodement avec l'Espagne; accommodement qui peut être en même-tems regardé comme également conclu avec le Roi des deux Siciles.

*Suites de
l'accommodement avec
l'Espagne.*

X. Le Pere Fonseca d'Evora, Ministre de Portugal, continuant ses conférences avec les Ministres du

du Pape, on en tire cet augure, que dans peu l'on sera en état d'annoncer que l'accommodement avec la Cour de Lisbonne aura pareillement été conclu, S. S. ayant accordé le Chapeau à l'Infant Don François, frere de S. M. Portugaise, & le Pere d'Évora étant même déjà nommé, à ce que l'on prétend, pour lui porter la Barette.

XI. C'est ce Prince que le Roi de Portugal a nommé pour être compris dans la Promotion de Cardinaux qui sont à la nomination des Têtes couronnées, & à laquelle le Pape doit proceder incessamment. Le Patriarche de Lisbonne paroît être remis à une autre saison. On prétend sçavoir par rapport à cette nomination des Couronnes, que l'Empereur nomme de son côté le Prince de Lamberg, Evêque de Passau; le Roi d'Espagne, le Pere Molinaez, de l'Ordre de St. Augustin; & que le Roi de France a envoyé à son Ambassadeur à Rome un Billet cacheté contenant le nom de celui que ce Monarque destine à la Pourpre.

XII. Le Cardinal Coscia, qui est à Naples sur une permission du Pape, avoit fait presenter un mémoite à S. S. pour la supplier de lui permettre de rester dans ce Royaume, jusqu'à son entier accommodement; mais S. S. ne l'ayant pas jugé convenable, l'Evêque de Targa, frere du Cardinal lui a donné parole de ce refus par un Exprés, & qu'en conséquence il aït à revenir au plutôt au Château St. Ange; ce qui fait croire que les affaires du Cardinal Coscia, ne sont pas encore sur le point d'être terminées.

XIII. Mr. le Comte de Harrach, nouvel Evêque de Neutra en Hongrie, étoit encore à Rome sur la fin de Novembre; mais il faisoit état d'en partir incessamment, pour aller prendre possession de son Evêché, ayant pris congé le 18. du même mois de la Congrégation de la Rote, dont il a été pendant quelques

ques années Auditeur. Mr. l'Abbé de Furstenberg est, dit-on, nommé par l'Empereur, Auditeur de Rote à la place du Comte de Harrach.

XIV. *Naples.* Le Duc de Sora Buoncompagni est revenu le 2. Novembre de son Ambassade à la Cour d'Espagne, & le lendemain il eut l'honneur de rendre ses respects au Roi qui le reçut très-gracieusement. Ce Seigneur avant son départ de Madrid, avoit obtenu la Patente de Majordôme de la Reine future Epouse de S. M. que nous avons dit être la Princesse fille aînée de l'Electeur de Baviere; mais à present le public est de nouveau dans une entiere incertitude sur cet article; puisqu'on ne confirme plus que le mariage du Roi avec cette Princesse, soit conclu. On continuë cependant à travailler avec beaucoup d'assiduité à ce qui a rapport au prochain mariage du Roi, & entr'autres à l'embellissement des appartemens du Château.

XV. On publia le 12. une Patente du Roi qui confirme tous les anciens Privileges des Universités & autres Communautés du Royaume, & en particulier celui qui a pour objet que les Emplois d'un certain Ordre ne seront donnés qu'aux Sujets naturels. S. M. par un effet de sa bonté remet au surplus à un grand nombre de ces Communautés tous les arrérages qu'elles devoient au Trésor Royal depuis l'an 1733. Grace, qui selon toute aparence, sera aussi faite à bien d'autres; car non-obstant tout ce que l'on a mis en œuvre pour arrêter les maladies qui regnent depuis si long-tems parmi les bestiaux; elles continuënt à faire beaucoup de ravages, & se sont même étenduës dans les Provinces de Bari & de Basilicate. Les maladies contagieuses n'ont pas non plus encore cessé à Pescara où elles enlevent toujours du monde, sur-tout de la garnison qui est réduite à une poignée d'hommes;

tant par ce fleau que par la défection; ce qui a occasionné un Conseil dans lequel on a délibéré devant le Roi sur de nouveaux moyens plus efficaces que les précédens, pour faire cesser ce désordre.

XVI. Il y a toujours nombre de personnes soupçonnées de n'être pas trop affectionnées au présent Gouvernement; & la Junte établie pour faire la recherche, passe peu de semaines sans en faire arrêter de toutes sortes de rang & de distinction: & d'autres qui avoient été détenues sont au contraire relâchées après avoir subi divers examens.

La Cour est aussi mécontente du Cardinal Spinelli, Archevêque de Naples, & ce Prélat ne l'est pas moins de la Cour. Elle a poussé son ressentiment jusqu'à obliger l'Agent qu'il avoit en cette Capitale à se retirer du Royaume. Cette brouillerie, pourroit bien aboutir à engager le Cardinal Archevêque qui est à Rome, d'y rester & de résigner son Archevêché, le Roi paroissant dans le dessein de s'en approprier la nomination, & de ne plus permettre que le Prélat qui en sera pourvû, soit en même-tems Cardinal.

XVII. L'Ordre de St. Janvier que le Roi s'étoit proposé de former, ainsi qu'on l'a dit dans nos mémoires de Novembre dernier, page 351., est actuellement institué; & S. M. l'a conféré au Roi d'Espagne son Pere, au Roi de France, au Dauphin, aux Infans d'Espagne, aux Princes della Rocca-Filomarini, della Torella, & Rozella, au Duc de Sora, & à plusieurs autres Seigneurs.

S. M. a conféré aussi au Marquis de Villaforte le Régiment de Bourbon qu'avoit le Prince de Mairano Carraccioli, mort depuis peu.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **W**irtemberg. Des differends dont on a parlé dans nos précédens Journaux, & qui étoient survenus entre le Duc Administrateur de ce Duché, & Madame la Duchesse dernière Douairiere, au sujet du Testament du feu Duc de Wirtemberg, furent terminés à l'amiable au mois de Novembre dernier; & l'acte d'Accommodement dressé en forme, & signé par les deux Sérénissimes Parties, & par les Membres du Conseil d'Etat, a été envoyé à Vienne pour y être approuvé & confirmé par l'Empereur. Cette négociation a été conduite à sa fin dans six conférences de Ministres autorisés, qui étoient Mrs. de Wahlrunn & Zech, Conseillers Privés de l'Administration; Mr. de Schellhals, Ministre du Roi Auguste de Pologne, & Mr. de Montolieu, Gouverneur des deux Princes cadets de Wirtemberg. Par un des articles de cet accommodement, S. M. Polonoise est requise de vouloir bien accepter la Tutelle honoraire, & de prêter son assistance à la Duchesse Douairiere dans la Tutelle effective de ses Princes mineurs. Ce choix a été généralement applaudi; & l'accommodement donne toutes les assurances d'une minorité tranquille.

Differends sur le Testament du feu Duc de Wirtemberg, terminés.

II. Deux des trois Régimens de Wirtemberg qui sont à la solde de l'Empereur, sont partis pour la Hongrie, & le troisième les suivra aussi-tôt qu'il aura été rendu complet. Le Duc Administrateur a cru devoir prendre la précaution de faire

Marche des Régimens de Wirtemberg pour la Hongrie.

marcher ces Troupes à present, afin qu'elles s'accoutument pendant l'hiver à l'air du Pays, & qu'elles y soient faites lors qu'il s'agira d'entrer en campagne. Plusieurs autres Régimens Impériaux qui sont dans l'Empire prendront pareillement la même route avant qu'on ne touche au Printems.

III. Sur la fin du même mois de Novembre l'on ouvre à Stutgard les avis des Universités sur l'article du Juif Sus, à qui le feu Duc avoit confié le maniement de ses principales affaires, & sur celui de ses complices. (On a fait aussi mention de ce Juif dans son tems) Conformément à ces avis, le Juif aura la tête tranchée qui sera ensuite exposée sur une roüe avec le tronc. Le Conseiller Buhler sera pendu; le Conseiller Halwachs décapité; & le Sr. Metz fustigé & marqué d'un fer chaud. On compte dans le Pays que cette Sentence n'est rien moins que severe, eu égard aux moyens que ces malheureux ont employés pour s'enrichir aux dépens du Prince & de ses Vassaux.

IV. *Ratisbonne.* Le Baron de Palm, un des Ministres de l'Empereur auprès des États de l'Empire, s'est fait reconnoître à la Diette en qualité de Ministre de S. A. R. le Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, pour la Principauté de *Nomeni*.

V. Depuis ce qu'on a rapporté au mois d'Octobre dernier, du Decret de l'Empereur concernant la Charge de Velt-Maréchal Général de l'Empire conférée au Duc de Lorraine, & de la Lettre de ce Prince aux trois Colleges, la Diette a été dans une espece d'inaction, les Ambassadeurs & Ministres ayans été la plupart absens.

Mais le Lundi 2. Decembre qu'ils se rendirent à leurs Colleges, on y mit enfin sur le tapis la demande de l'Empereur d'un secours proportionné à la Dignité du Corps Germanique pour pousser la guerre

*Sentence du
Juif Sus &
de ses com-
plices.*

*Demande de
l'Empereur
proposée à la
Diette.*

guerre contre les Infidèles. Le Ministre de Saltzbourg, en qualité de Directeur du College des Princes, y fit la proposition, & appuya avec beaucoup de force la demande de Sa Majesté Imperiale. Le Ministre d'Autriche le seconda par une belle Harangue, & ceux de quelques Princes déclarerent, que quoique la dernière guerre ait à peine donné le tems de respirer, néanmoins leurs Maîtres consentoient d'accorder à l'Empereur cinquante mois Romains, mais à condition de les payer en differens termes, & une partie seulement en argent, le reste en munitions de guerre. Les Ministres de Brandebourg & d'Hannover dirent au contraire qu'ils n'avoient pas encore leurs instructions à ce sujet; & d'un autre côté celui de Baviere déclara qu'il faloit auparavant conférer avec les Electeurs, & qu'ensuite on ne refuseroit point d'accorder ce qu'on avoit lieu d'attendre des Etats épuisés de S. A. S. Electorale. N'ayant pas été possible de prendre une résolution finale sur cet important sujet, eu égard aux déclarations qu'on vient de rapporter, le Ministre de Saltzbourg doit la proposer de nouveau dans peu.

IV. Il y avoit un grand Procès pendant à la Diette au sujet du Comté de Rochefort, mais il ne subsiste plus, l'Evêque & Prince de Liege, ayant accordé le 12. Novembre l'Investiture de ce Comté au Comte de Zollerg, qui en a depuis été prendre possession.

*Le Comté
de Rochefort
donné au
Comte de
Zollerg.*

VII. *Baviere.* Le bruit du mariage de la Sérénissime Princesse aînée avec le Roi des deux Siciles, n'a pas été moins grand à la Cour de Munnich qu'à celle de Naples; & comme il a cessé en même-tems dans l'une & dans l'autre, on en peut avancer que s'il y a eu une négociation là-dessus, elle est présentement suspendue, ou plutôt tout-à-fait rompue.

On ne dit plus rien également d'un secours pré-tendu ou effectif que S. A. R. devoit fournir de ses Troupes à l'Empereur, & qui devoit avoir été négocié depuis plusieurs mois.

VIII. Il y a plus d'un an, comme on l'a dit, que la Cour de Baviere avoit défendu l'introduction dans Augsbourg d'aucuns vivres & provisions, venans de ses Etats, à cause d'une publication du Magistrat de cette Ville, concernant les Carolines & autres Monnoyes; ce qui portoit un grand préjudice aux Habitans de cette dernière Ville, & en même-tems aux Sujets de l'Electeur. Mais cette défense est actuellement levée, une Députation du Magistrat d'Augsbourg envoyée à la Cour, s'étant donnée tous les mouvemens qui dépendoient d'elle à ce sujet: Elle fut admise le 3. à une Audience publique de S. A. E. où Elle fit ses demandes; & après quelques conférences avec les Ministres de la Cour, on les lui accorda d'une manière fort gracieuse. Le 12. Mrs. les Députés retournerent à Augsbourg fort satisfait du bon accueil qui leur a été fait à la Cour, & du succès de leur commission.

IV. Vienne. Le dérangement des affaires en Hongrie est ce qui occupe entièrement le Ministère. Il travaille efficacement à les rétablir, & à mettre l'Armée en état d'ouvrir de bonne heure la Campagne prochaine, ayant déjà pourvû à la levée de la plus grande partie des sommes qui sont necessaires pour la soutenir, & qui ont été généreusement accordées à l'Empereur par les Etats de ses Pays Héréditaires. La demande qui a été faite à la Basse-Autriche est de deux cens mille florins outre les sept cens mille qu'elle a accoutumé de payer: Les Etats de cette Province s'étoient assemblés le 27. Novembre pour l'entendre, & voici la traduction du Discours qui leur fut prononcé à cette occasion

*Demandes
de l'Empe-
reur pour
soutenir la
guerre contre
les Turcs.*

de

des Princes, &c. Janvier 1738. 55
de la part de l'Empereur qui étoit présent à leur
assemblée.

Quoique Sa Majesté Imperiale & Catholique, depuis qu'elle a été obligée de prendre les armes contre l'ennemi commun du nom Chrétien, ait employé tous ses soins, & fait ce qui a dépendu d'Elle pour rétablir la Paix; il n'a pas été possible jusqu'à présent de parvenir à ce but désiré. Elle continuë cependant d'user de tous les moyens qui peuvent y contribuer.

Elle se trouve à cet effet obligée indispensablement de se mettre en état de pouvoir s'opposer avec vigueur aux entreprises de l'ennemi; ce qui ne peut s'exécuter qu'en rendant de nouveau les Troupes complètes, & en faisant les amas des provisions nécessaires; & pour y arriver il est d'une nécessité absolüe que les fidèles Etats y contribuent de tout leur pouvoir.

Sa. Maj. connoit assez leur amour & le zèle avec lequel ils se sont prêtés dans les besoins & dans ce que les circonstances ont demandé; & Elle ne souhaiteroit rien avec plus d'ardeur que de pouvoir leur procurer du soulagement: Mais la conjoncture présente est d'une telle nature, que S. M. n'a pu se dispenser de s'adresser derechef à ses fidèles Etats, & de leur faire connoître ses gracieuses intentions au moyen des demandes ci-jointes, dans la confiance qu'ils pèseront eux-mêmes avec attention les circonstances, & donneront, comme ils l'ont toujours fait, un bon exemple aux autres Provinces.

Le Comte de Harrach, Maréchal Héréditaire des Etats, repondit de leur part à l'Empereur, " qu'afin de completer l'Armée Impériale contre
" les Turcs, qui a été si nombreuse l'année der-
niere,

niere, & la mettre en état d'agir avec succès, les fidèles Etats ne manqueront pas de délibérer sur les demandes de S. M., & de faire tous leurs efforts pour se conformer à ses gracieuses intentions.

Les autres Provinces sont taxées à proportion de celle de la Basse Autriche. Mais ce que l'on a mandé le mois passé que les Etats Héréditaires seroient obligés de fournir 40000. recrues pour la campagne prochaine, est avancé sur un faux avis que nous avions reçu. On ne leur en demande que 25000. comme on l'avoit dit d'abord, & l'on est de tous côtés occupé à les lever.

*Retour du
Comte de
Kewenbül-
ler.*

X. Mr. le Comte de Kewenbül-ler, Velt-Maréchal des Armées de l'Empereur, & Vice-Président du Conseil de guerre, revint le 5. Novembre de Hongrie à Vienne, ayant laissé près de Perfa Palancka le Corps de Troupes qu'il y commandoit. S'étant rendu le lendemain à la Cour, S. M. Imp. le reçut très-gracieusement, & s'entretint plus de deux heures avec lui. Ce Général parut le même jour dans le Conseil de guerre, & fit rapport de l'état des Troupes, & de plusieurs choses relatives à la conduite des Généraux arrêtés. Il a depuis assisté à diverses conférences tenues à la Cour, & qui ont roulé principalement sur le chapitre du Comte de Seckendorff, dont les affaires ne sont pas encore fort avancées, comme on va le remarquer.

*Affaire du
Comte de
Seckendorff.*

XI. On veut que ce soit sur des remontrances faites à l'Empereur de la part du Roi Auguste de Pologne, & de la Czarine, que ce Général a été rappelé de l'Armée, & ensuite arrêté à son arrivée à Vienne; ces Puissances instruites par les Officiers qu'elles avoient dans les Armées d'Hongrie des causes du mauvais train que prenoit la Campagne, doivent, dit-on, en avoir informé S. M. Imp.,

les Officiers Généraux de ce Monarque n'ayant pas jugé à propos de parler les premiers dans une affaire de cette nature. Quoiqu'il en soit, Mr. de Seckendorff, détenu comme il l'est, ouvre une ample carrière aux Satyriques: Ils épluchent toute sa conduite à leur façon & à la dernière rigueur, & l'on ne doit pas s'étonner, si dans un cas semblable, le public est déjà inondé d'écrits pour & contre le Général disgracié; mais la plupart peu avantageux à sa réputation. C'est de tout tems ce qui a accompagné l'homme dans son infortune. Jusqu'à présent ce qui nous en est tombé entre les mains, est d'une conséquence assez légère pour être passé sous silence, si l'on en excepte les premiers Articles ou chefs d'accusations au nombre de 24. qui, comme on l'assure, ont été proposés à Mr. de Seckendorff, pour y répondre. En voici l'extrait tel que l'ont déjà montré les nouvelles publiques qui se répandent en tout Pays; chaque article étant suivi peu catégorique de ce Général.

1. On a remis au Comte de Seckendorff six cens mille florins pour les besoins de l'Armée, & néanmoins il y a eu par tout manque des choses nécessaires.

R. *Personne que le Comte de Nesselrode, Commissaire Général, ne sçauroit mieux rendre raison pourquoi l'Armée a manqué de toutes choses, quoiqu'on y ait envoyé tous les mois 600. mille florins.*

2. Quoique le Général ait touché cet argent très-exactement, il n'a pas rendu une seule fois ses comptes.

R. *C'est aux Commissaires de guerre à rendre compte de ces argens.*

3. Il n'imitoit pas en cela le feu Prince Eugene qui se faisoit un devoir de rendre ses comptes tous les mois.

R. Le Commissariat de guerre presentoit tous les mois les comptes au Prince Eugene pour en être signés : on ne les lui a pas presentés une seule fois.

4. Quelque considerables que fussent ces sommes, l'Officier n'a jamais reçu sa paye, & le Soldat n'a touché la sienne que fort rarement.

R. C'est là la cause que les Officiers & Soldats n'ont pas été payés exactement.

5. Quoique les magazins fussent abondamment pourvus, beaucoup de Soldats sont morts de faim, & nombre de Chevaux, faute de fourages.

R. C'est à ceux qui étoient chargés de l'Intendance des Magazins à repondre sur cet article.

6. Le tout est arrivé parce qu'à dessein on donnoit des ordres contradictoires aux Commissaires des Vivres ; de sorte que les provisions étoient souvent envoyées dans des endroits éloignés où l'Armée ne devoit pas se rendre.

R. Il est fâcheux qu'au lieu de 1200. chariots, il n'y en ait eu que 300. à l'Armée, ce qui ne suffisoit pas pour ses besoins. Le Prince Eugene avoit plus d'autorité que lui ; & si le Comte de Palfi s'étoit chargé du Commandement, on auroit bien plutôt fait & trouvé les moyens & les arrangements necessaires.

7. Le Général Schmetteau s'est prêté à faire le Marchand de Bœufs à l'Armée, & a partagé le profit avec lui & le Général Diemar.

8. Afin de favoriser ce monopole en obligeant le Soldat d'acheter de la viande, on l'a souvent laissé manquer pendant trois ou quatre jours de pain de munition.

R. Il n'a aucune connoissance du monopole de Bœufs, qu'on dit dans ces deux articles, avoir été exercé par le Général Schmetteau, ni qu'afin que
le

Le débit de la viande fut plus grand on ait laissé manquer l'Armée de pain ; & il se souvient encore moins d'avoir partagé avec le Général Diemar le profit de ce monopole.

9. Quand les fours étoient prêts pour cuire le pain, la farine manquoit ; & lorsque la farine ne manquoit pas, il n'y avoit point de fours.

R. Ce n'est pas à lui à répondre des desordres qu'il y a eu dans la cuisson du pain de munition.

10. Le Comte de Seckendoiff a fait mettre le Scellé sur tout le vin qu'il y avoit dans Nissa, l'a fait garder par un garde, & se l'est approprié.

R. Ce n'a pas été sans le consentement du Duc de Lorraine qu'il a mis le scellé sur les vins qui se sont trouvés à Nissa, & il ne les a pas tous retenus pour lui seul.

11. A l'occasion de ce vin il a eu un différend avec le Duc de Lorraine.

R. Il n'en pas eu là-dessus avec Son Alt. Royale.

12. Il avoit près de sa Tente une Tente de Vivandier qu'on appelloit à l'arbre verd.

R. Ce n'est que depuis son arrivée à Vicenne qu'il a entendu parler d'une Tente pareille.

13. Le vin qui, à l'arrivée du Général Seckendoiff devant Nissa ne coutoit que six creutzers, s'est vendu immédiatement après 50. creutzers.

R. Il n'a fait venir que deux mille eymers de vin du Bourguemaître de Belgrade, uniquement pour sa consommation, & sans en avoir rien fait vendre.

14. Tous les Vivandiers étoient obligés de lui payer un tribut excessif.

R. Les Vivandiers auroient lieu d'être contents, s'ils ne payoient jamais de droits plus forts, que ceux qu'ils ont payés cette campagne.

15. Il a ruiné l'Armée par une marche précipitée vers Nissa.

R. La marche vers Nissa s'est faite par ordre du Conseil de guerre.

16. Marche d'autant plus inutile que Nissa capituloit déjà.

17. Son long séjour près de Nissa, non seulement n'étoit pas nécessaire, mais il a aussi été la cause qu'il a falu abandonner le dessein de faire le Siège de Widdin.

R. Quant à l'utilité ou l'inutilité de cette marche, & du long séjour de l'Armée près de Nissa, par où on auroit négligé l'occasion de faire le siège de Widdin, il n'a suivi en cela que les ordres du même Conseil de guerre.

18. Ses duretés envers les Officiers.

R. Il a dû user de severité envers les Officiers, parce qu'il y en avoit plusieurs qui n'entendoient pas le métier de la guerre.

16. Ses Conférences particulières avec les Généraux de Schmetteu & Diemar, sont d'autant plus remarquables, qu'il ne consultoit pas les Comtes de Philippi & Kevenhuller, quoique Velt-Marechaux.

R. Il n'a point eu de conférences particulières avec les Généraux Schmetteu & Diemar. Le Velt-Marechal Philippi a assisté à toutes celles qu'il a tenuës ; & si le Velt-Marechal Kevenhuller n'y a pas assisté, c'est qu'il a toujours été absent.

20. Sa dispute scandaleuse avec l'Ajudant-Général Comte Pertusati au sujet d'un verre de vin.

R. Le sujet de la dispute avec le Comte Pertusati, n'est pas un verre de vin, mais que cet Ajudant-Général a manqué à son service.

21. Son peu de soin pour la personne du Duc de Lorraine, qu'il a exposé en le laissant partir presque sans escorte pour se rendre devant Widdin.

R. Le Duc de Lorraine n'a pas voulu une escorte plus forte que celle qu'on lui a donnée.

22. Les ordres du Conseil de guerre étoient de ne point s'éloigner du Danube ; le Comte de Seckendorff ne les a pas suivis.

R. C'est par ordre du Conseil de guerre qu'il s'est éloigné du Danube, comme il peut le faire voir par écrit.

23. Le Comte de Seckendorff avançoit qu'il avoit Carte blanche de l'Empereur, & un plein-pouvoir d'agir comme il le jugeroit convenable.

R. Il est vrai qu'il avoit des instructions particulières de S. M. Imperiale.

24. Ses correspondances dangereuses.

R. Si on peut le convaincre d'une correspondance illicite avec qui que ce soit, il ne refuse pas de payer cette perfidie de sa tête, la trahison étant à ses yeux le plus noir de tous les crimes.

Telles sont les charges mises au Général Seckendorff, & ses réponses, par lesquelles il prétend se disculper, en rejetant sur le Commissariat de guerre, les articles des vivres & des argens qui lui ont été envoyés.

Les Généraux nommés pour instruire son Procès ne se sont pas encore assemblés, & ne s'assembleront point, puisqu'il y a des Ministres de Conférence pour examiner les Ecrits justificatifs. Son affaire sera renvoyée ensuite à la décision de Juges délégués. Mais cette décision ne sera portée, selon la pensée commune, qu'après qu'on aura appris les sentimens de la plûpart des Généraux qui ont servi en Hongrie, & sur-tout du Général Philippi à qui l'on a envoyé ordre de venir en Cour.

Cependant Mr. de Seckendorff qui a avec lui son Secrétaire est toujours gardé étroitement. Pendant le jour il a deux Officiers Subalternes dans sa chambre comme le premier jour, mais pendant la nuit ils se retirent dans un Cabinet contigu ; la Garde est toujours dans l'antichambre, & les Sol-

dans lui portent les plats & le servent à table. Pour ne rien avancer au surplus sur le compte de ce Général, nous nous en tiendrons à ce que l'on vient d'en rapporter.

XII. Le Général Schmetteau qu'on a dit le mois passé avoir pris la fuite, est présentement malade à Bude ; d'où il a ordre de se rendre à la Cour aussi-tôt qu'il aura recouvré ses forces. Mais il est croyable qu'il y sera plutôt conduit sous une escorte, car on fait courir des bruits à son sujet qui lui sont fort desavantageux ; il est gardé avec soin, & sa Garde est de 50. hommes.

XIII. La conduite du Général Doxat qui a commandé à Nissa, paroît aussi répréhensible. Plusieurs Officiers de la Garnison ont envoyé un Écrit au Conseil de guerre, pour lui rendre compte de ce qui s'est passé à la reddition précipitée de cette Place : Ils avancent, dit-on, que ç'a été contre ses instructions, & contre leur avis qu'il a rendu cette importante Place. Quoiqu'il en soit, peu de tems après son arrivée à Belgrade avec sa Garnison, il a été mis aux arrêts par ordre de la Cour qui y a nommé une Commission pour examiner les raisons qui l'ont porté à demander si subitement une Capitulation. Cette Commission dont le Général Succow est Président, commença le 16. Novembre ses séances, & a déjà fait un rapport, qui n'est rien moins que favorable au Général accusé. Ce rapport a été envoyé au Conseil Aulique, & sera dans peu renvoyé à Belgrade. Il porte, à ce que l'on prétend, que le Général Doxat passera par les armes, pour avoir rendu Nissa sans la moindre nécessité.

Le Grand Duc de Toscane prendra le Commandement de l'Armée.

XIV. Le Traité de Famille du Grand Duc de Toscane avec l'Electrice Douairiere Palatine, étant conclu ; le départ de S. A. R. pour Florence a été résolu, & l'on travaille sans relâche à Vienne aux préparatifs

des Princes Ec. Janvier 1738. 63

préparatifs de son voyage : mais il est encore incertain si la Grande Duchesse son Epouse, l'accompagnera, quoi qu'on sçache qu'elle n'est pas enceinte. Le Grand Duc ne s'arrêtera pas dans les nouveaux Brats, parce qu'il aura le Commandement en chef de l'Armée qui doit commencer d'agir de bonne heure contre les Turcs. On lui donnera un Conseil dont les Membres sont déjà nommés; &, si l'on dit juste, ce sont les Comtes de Philippi, Kevenhuller, Wallis, & Neipperg, tous Généraux dont l'expérience dans l'art Militaire & les services qu'ils ont rendus en tant d'occasions à l'Auguste Maison d'Autriche, sont connus de tout le monde. Les deux derniers monteront, comme on l'assure, au même grade des deux autres, devans être déclarés par l'Empereur Velt-Marchaux de ses Armées. Ces Généraux doivent être actuellement à Vienne, le Comte de Neipperg ayant eu ordre de s'y rendre de Luxembourg, & le Comte de Philippi de l'Armée, après l'avoir séparée & envoyée dans les quartiers d'hiver. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen doit aussi revenir de l'Armée à Vienne, le Comte de Wurmbbrand y est arrivé de son Gouvernement d'Ath; & le Colonel Berenclau de l'Armée Russe, venant en dernier lieu de Nimitrow en Pologne.

XV. Ce fut le 8. Novembre, & après que Mr. le Comte de Philippi eut avis que le Bacha de Bosnie avoit commencé d'envoyer son monde en quartiers d'hiver, qu'il commença d'en faire autant de son côté. Les Regiments se sont mis successivement en marche du Camp de *Sabatsch*, jusqu'au 16. 17. 18. que le reste de l'Armée, excepté onze Bataillons & quelques Regimens de Cavalerie, a repassé la *Savé* sur un Pont de cent Bateaux, marchant vers les quartiers qui lui étoient assignés. Les Troupes ont beaucoup souffert dans leur Camp depuis

*Séparation
de l'Armée
en Hongrie.*

depuis le commencement de Novembre, à cause d'un froid âpre qu'il a fait dans la Servie, où il y avoit presque par-tout de la neige de deux à trois pieds de haut. Quelques Soldats en sont morts, & ce qui a été extrêmement pénible aux Fantassins en quittant le Camp, c'est qu'ils ont marché une demie heure par une inondation afin d'arriver au Pont. Ce qu'il y a d'Infanterie & de Cavalerie qui est resté près de Sabatich, a dû se mettre aussi en marche vers le 20. du même mois. Le Bacha de Bosnie avoit rodé plusieurs jours avec un gros Corps aux environs de l'Armée avec mine de vouloir l'attaquer dans sa retraite, & à la fin il s'est rabatu sur les Pays circonvoisins qu'il a ravagés en se retirant.

Le gros des Troupes Imperiales en Transilvanie s'est retiré vers un Village nommé *Cofia*, & la Cavalerie est allé camper à *Ezerokest*. Depuis *Cofia* jusqu'au Clôître du même nom, on a fait un petit retranchement avec quelques Redoutes, & une espee de Fort près de *Schaesbourg* dans le dessein de conserver quelque peu de terrain dans la Valachie, où les Turcs se sont étendus au long & au large; car ils en occupent les principaux endroits, & les meilleurs Postes qu'on a été obligé d'abandonner à leur approche; & comme la confusion est grande dans cette Province, les Turcs ont publié par des Lettres circulaires, que le Grand Seigneur accordera deux années d'exemption de toutes charges à ceux d'entre les Valaques qui retourneront à leurs habitations; & qu'au contraire on n'épargnera pas ceux qui refuseront de le faire, qu'on les cherchera, & qu'on fera main basse sur eux.

Jusqu'à present les Turcs ont continué de ravager divers endroits de la Servie Imperiale, enlevé tous les Bestiaux qu'ils y ont pû trouver, & mis

des Princes &c. Janvier 1738. 65

le feu à divers Bourgs habités par les Ralciens : ils ont aussi ruiné une mine considérable de Cuivre dans le Bannat de Temeswar ; & s'étoient présentés près d'Orsowa comme ayant dessein d'investir cette Place. Mais l'envie leur en passa, & se retirèrent lorsqu'ils apprirent que le Prince de Lobkowitz, Gouverneur de Transilvanie, avoit défait un gros de leurs Troupes qui n'étoit pas bien éloigné d'eux, & le Colonel du Regiment d'Althan acheva de les mettre en fuite, en tombant sur eux dans leur retraite avec trois cens Cavaliers. Ils n'ont rien non plus osé tenter sur la Transilvanie dont les avenues sont toutes bien gardées ; ils menacent néanmoins de faire une invasion dans cette Principauté au commencement du Printems, & le bruit court que le jeune Ragotzki, qu'on apprend n'avoir pas été à leur Armée, sera à la tête des Troupes destinées à cet effet. Ceci a porté les Imperiaux qui s'y sont retirés sous les ordres du Général Ghilani, à rompre le chemin qu'ils avoient fait dans les Bois de *Volkau*, & de prendre les autres précautions nécessaires pour empêcher l'ennemi de parvenir à l'exécution de son dessein.

X V I. Outre l'avantage qu'ont eu sur les Infidèles le Prince de Lobkowitz, & le Colonel du Regiment d'Althan ; Mr. de Hegenbach en a remporté un autre. Cet Officier qui garde le Poste de *Carackal* sur la frontiere de la Valachie, où il a déjà une fois repoussé l'ennemi, le battit de nouveau sur la fin d'Octobre. Un Détachement Turc de 15. à 16. cens hommes, chargé de l'attaquer & de le chasser de son Poste, s'avançoit à lui ; & la veille du jour qu'il avoit résolu d'exécuter son dessein, 400. hommes étoient arrivés à *Carackal* pour le relever avec son monde qui consistoit à peu près dans un même nombre. Mr. de Hegenbach profitant

*Actions sur
les frontieres
de la Vala-
chie.*

de cette conjoncture, n'attendit point l'ennemi, il alla audevant de lui, l'attaqua à l'improviste, & le mit en fuite, après en avoir tué & blessé 250. & fait quelques prisonniers. De son côté il n'a eu que 40. hommes tués & blessés.

Mais peu de jours après cet échec, les Turcs ont eu leur revanche à *Krajowa*, autre Poste sur la même frontière ou le Colonel Salhausen commandoit 400. hommes du Regiment de Damnitz. Les Hussars qui battoient l'estrade l'avoient averti à tems que les Turcs se renfermoient dans les montagnes, & paroissoient avoir des vues sur son Poste. Mais par une bravoure mal placée, il méprisa cet avis Jusqu'au jour que l'ennemi parut au nombre de 4000. hommes. Alors effrayé du danger qu'il avoit méprisé, il prit la fuite avec un Domestique, abandonnant son monde à la merci des Infidèles, & n'ayant donné d'autre ordre que celui d'enclouer le Canon. Sa Troupe sans Chef fut bientôt en confusion; elle voulut, après quelque résistance, chercher son salut dans la fuite, mais cet unique moyen qui lui restoit, ne subsistant point par les mesures que l'ennemi avoit eu le tems de prendre, elle fut à la fin cruellement taillée en pièces, sans excepter de tout ce Détachement de 400. hommes, que deux Lieutenans & un Fourrier qui ont eu le bonheur de se sauver pour apporter cette funeste nouvelle.

Ce Chef lâche de cette Troupe infortunée se sauva dans un Couvent de Franciscains pour se dérober à la punition qu'il devoit raisonnablement attendre. Mais on ne fut pas long-tems sans en être informé, & on l'en tira de force. Son procès fut institué d'abord, envoyé à Vienne au Conseil Aulique qui l'a approuvé dans tous les points, & renvoyé en Transilvanie par le même Coutier qui l'avoit

*Le Colonel
Salhausen
décapité.*

l'avoit apporté, pour y être exécuté au pied de la Lettre. Il porte que le Sr. Salhausen aura la tête tranchée pour avoir manqué à son devoir.

XVII. Avec cette dernière perte, & toutes celles qui l'ont précédé, sans en excepter les morts de maladies, on assure que l'on n'a perdu cette Campagne en Bosnie, en Serbie, & sur les frontières de Transylvanie, que seize à dix-sept mille hommes, & cinq mille Chevaux. Ainsi au seul moyen des recrues cette perte pourra se réparer, si l'on doit ainsi parler; & l'Armée sera la Campagne prochaine beaucoup plus forte qu'elle n'a été, par l'ajoute de quelques Corps de Troupes de l'Empereur qu'on tire des Garnisons, & de plusieurs autres Corps de divers Princes de l'Empire qui sont actuellement négociés, outre le renfort que le Roi de Pologne enverra encore en Hongrie.

XVIII. Les eaux du Danube ayant été fort basses quelque tems après les chocs que les Vaisseaux de guerre le *St. Charles* & la *Ste. Elizabeth* ont soutenus, ils n'ont pû remonter les cataractes de ce fleuve près d'Orfowa au pied desquels on les avoit remorqués: Et comme les Infidèles n'ont point tardé à paroître en grand nombre dans les environs, on a jugé à propos d'en retirer l'Artillerie & les munitions, & de les couler ensuite à fond; ce que, dit-on, l'on a fait de manière qu'on espere les pouvoir remettre à flot au Printems prochain.

XIX. Le Capitaine Merlo & le Capitaine Schilling qui ont si bien fait leur devoir sur le Vaisseau le *St. Charles*, ainsi qu'on l'a fait voir le mois passé, ont été regalés par l'Empereur chacun d'une chaîne avec une médaille d'or; & Mr. Hegenbach a été fait Colonel, de Major qu'il étoit lors de sa belle manœuvre dans le Poste de Carackal dont on vient de faire mention.

Deux Vais-
seaux coulés
à fond,

Officiers
recompensés.

*Le Duc de
Modene créé
Général
d'Artillerie.*

XX. S. M. Imp. a donné aussi au Duc de Modene le Brevet de Général d'Artillerie de toutes les Places Imperiales en Italie, en consideration des grandes qualités militaires qu'il a fait paroître pendant la Campagne. L'Imperatrice Amelie sa Tante l'a regalé d'une Tabatiere de cristal de roche garnie de brillants, & dans laquelle il y avoit une Bague avec un seul diamant pesant 40. grains. Ce Prince ne s'est arrêté que quelques jours à Vicone après son retour de l'Armée, étant parti pour aller prendre possession de ses Etats. Les dernieres Lettres d'Italie annoncent qu'il est arrivé le 2. de Decembre à Modene, au grand contentement des deux Princesses ses sœurs, & des Princes ses fils qui ont été le recevoir sur les frontieres.

*Départ du
Prince de
Lichtenstein
&c.*

XXI. Le 16. Novembre le Prince de Lichtenstein partit enfin pour son Ambassade à la Cour de France, en consequence d'un ordre qu'il avoit reçu deux jours auparavant de hâter son départ. Il a pris la route de Bruxelles où la Princesse son Epouse est arrivée depuis quelques semaines. Le Comte de Kevenhuller ayant eu aussi ordre de partir pour l'Esclavonie, il s'est mis en chemin le 8. Decembre. Le Baron de Seckendorff, Ministre de l'Empereur auprès du Roi de Prusse, & Cousin du Général disgracié, est au contraire arrivé de Berlin à Vienne, & a eu une audience de l'Empereur qui a duré plus d'une heure.

*Préparatifs
des Turcs
pour pousser
la guerre
contre l'Empereur.*

XXII. Tous les avis qu'on a de l'état des malades à Belgrade & dans tous les autres Hôpitaux, annoncent qu'ils se rétablissent à souhait. Ceux que l'on a de *Turquie*, portent qu'on ne cesse d'y faire des réjoissances publiques pour le succès des armes du Grand Seigneur contre les Impériaux: Que tous les Habitans de l'Empire Ottoman étoient fort animés par ces avantages, & ne respiroient que la vengeance:

vengeance: Qu'en consequence, il avoit été résolu dans le Divan, de faire les plus grands efforts de toute maniere, & que pour continuer la guerre avec le même succès on faisoit actuellement une levée de deux cens mille hommes: Que les autres préparatifs de guerre auxquels on travaille, étoient surprenans: Qu'on fait venir encore des frontieres de Perse douze mille hommes des meilleures Troupes de l'Empire & des mieux aguerries, pour augmenter l'Armée de Servie, ces Troupes ne paroissant plus nécessaires en Perse, à cause de la bonne harmonie qui regne actuellement entre le Grand Seigneur & Thamas Kouly-Kan, & qu'un Ambassadeur de ce Prince arrivé à Constantinople sur la fin d'Août, est venu fortifier, en concluant, dit-on, le Traité dont on a parlé ailleurs*: Que la plus grande partie des autres Troupes qui sont en Asie & dans les Isles de l'Archipel sont aussi en marche pour se rendre en Europe: Que la Cour Ottomane pour mieux engager les Janissaires à faire leur devoir avoit augmenté leur paye: & que Sa Hautesse, a destiné le Comte de Bonneval pour aller reprendre Ocz-kow sur les Moscovites, & l'a déclaré Seraskier.

Pendant ces mouvemens pour la campagne prochaine, & qui marquent assez que la Porte ne respire que la guerre, elle veut néanmoins affecter d'avoir encore des sentimens pacifiques; car on apprend de Constantinople que le Kaim-Kan a fait déclarer aux Ministres des Puissances Chrétiennes qui y résident, que le Grand Seigneur n'avoit ordonné à ses Ministres Plénipotentiaires de se retirer de Nimitow, que parce que les conditions de Paix qu'on y avoit proposées pour préliminaires,

lui

* Voyez le mois dernier, page 428.

lui avoient paru si peu acceptables, qu'il a cru devoir rompre ce Congrès: Mais que Sa Hauteſſe étoit néanmoins dans les mêmes diſpoſitions, & prête à donner les mains à un accommodement avec les Cours de Vienne & de Petersbourg, pour peu qu'on trouve le moyen de pouvoir le faire ſur un pied honorable & convenable à la Dignité de l'Empire Ottoman; le Sultan ne demandant pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec les Puiffances Chrétiennes. Le Kaïmakan, après cette déclaration doit avoir eu, comme on le débite, pluſieurs conférences particulières avec le Marquis de Villeneuve, Ambaſſadeur de France, qui en a envoyé le réſultat par un Exprés à la Cour.

L'on peut ſe perſuader que ces conférences ont roulé ſur de nouvelles propoſitions de Paix, Mr. de Villeneuve étant chargé d'offrir la médiation du Roi ſon Maître pour y parvenir; mais eu égard à ce que nous avons rapporté des avantages des Turcs en Hongrie, & des préparatifs que l'on fait dans tout l'Empire Ottoman pour pouſſer la guerre avec une égale vigueur contre l'Empereur & la Czarine, l'on ne ſçauroit ſe perſuader que la Porte incline à la Paix, quoiqu'elle tâche, par politique, de l'inſinuer, ni que la médiation du Roi Très-Chr. ſoit acceptée dans la conjoncture préſente.

XXIII. Nous avons reçu le détail d'un tumulte qu'il y a eu le 2. & le 3. Novembre à Milleſtatt dans la Carinthie, où l'Archive des Peres Jeſuites fut pillée, l'Arſenal forcé, & divers autres déſordres commis. Comme le tout mérite d'être rapporté avec ſes circonſtances, & que l'Article que nous finiſſons paſſe déjà ſes bornes ordinaires, nous donnerons ce détail le mois prochain.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.

I. **T**oute la déclaration que les Ministres Plénipotentiaires de la Porte à *Nimirov* pour y traiter de la Paix, ont faite à ceux de l'Empereur & de la Czarine avant de les quitter, se réduit à ce qui suit: " Que la sublime Porte ayant résolu de
„ pousser vigoureusement la guerre contre les deux
„ Puissances qui l'avoient attaquée sans aucune
„ déclaration préalable, il étoit inutile que ses Mi-
„ nistres s'arrêtaient plus long-tems à *Nimirov*; &
„ qu'ils alloient se retirer en Turquie. „ Là-dessus ils prirent congé d'eux & partirent, comme nous l'avons déjà dit. Le Comte d'Olstein n'a quitté *Nimirov* que le 30. Octobre, & le Baron de Dahlman que le premier de Novembre, prenans leur route par Leopold. Les Ministres Russiens qui en ont fait autant, ont pris la leur sur Kiovie, où ils doivent s'arrêter jusqu'à nouvel ordre. C'est en conséquence d'une résolution prise dans un grand Divan tenu à Constantinople & auquel les principaux Ministres de la Porte, le Mufti & les Gens de la Loi, avoient assisté, qu'on sçait qu'il a été décidé de pousser cette double guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, & que les ordres ont été envoyés aux Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur de rompre toute négociation de Paix, & de se retirer du lieu du Congrès. Mais cette résolution n'y a été prise qu'après que la Porte fut informée de la retraite de l'Armée Russe vers l'Ukraine, & du

Suite de la rupture du Congrès de Nimirov.

du train que prenoient les affaires en Hongrie. C'est aussi dans ce Divan, auquel le Bacha de Karamanie, c'est-à-dire, le Comte de Bonneval a assisté, qu'il a été résolu de reprendre Oczakow sur les Moscovites, ainsi qu'on l'a dit le mois dernier. Les Infidèles ont déjà tenté de le faire comme on va le voir dans la Relation ci-jointe, à laquelle nous passerons; comme n'y ayant plus rien de remarquable à rapporter de ce Royaume,

*Vaine tenta-
tive des
Turcs sur
Oczakow.*

II. Le Grand Vizir fut chargé d'exécuter avant l'Hiver cette entreprise. En conséquence il détacha vers Oczakow la plus grande partie de son Armée qui campoit toujours aux environs de Bender.

Plusieurs partis Turcs avoient rodé au commencement d'Octobre aux environs d'Oczakow, mais sans rien entreprendre. Cependant deux de leurs Vaisseaux allèrent jeter l'ancre devant *Kinburn*, où s'étant arrêtés deux heures, une rude tempête les obligea de remettre à la voile.

Le 8. vers minuit un gros Détachement Turc à cheval s'approcha d'une nouvelle Redoute que les Russes avoient élevée à l'endroit où le Dnieper se jette dans la mer noire. Il mit pied à terre, & tâcha de surprendre la Garnison; mais ayant été découvert, il se retira après avoir essuyé quelques décharges de Mousqueterie. Jusqu'au 14. il ne s'est rien passé.

Le 15. l'avant garde de l'Armée des Infidèles parut à la vûe d'Oczakow, & le lendemain toute l'Armée vint camper sous cette Place, qu'elle investit en même tems du côté de la terre.

Le 17. l'ennemi avança ses approches assez près de la Contrescarpe, & posta un gros Corps entre la Forteresse & la nouvelle Redoute; il fit pendant ce tems-là un feu continuel de son Artillerie, ensuite il vint attaquer la Contrescarpe, mais sans progrès,

progrès, puisqu'on le repoussa, & qu'il fut contraint d'abandonner avec la Contrescarpe, les postes qu'il avoit occupés. Les deux jours suivans qu'il avoit donné encore divers assauts sans la moindre réussite, il entreprit d'en donner un à la nouvelle Redoute. Pour cet effet il avoit détaché plusieurs milliers d'hommes qui y marcherent Tambour battant & Enseignes déployées, avec des Echelles & quelques piéces de Canon. Mais cette tentative n'eut pas pour les Infidèles un meilleur succès que les précédentes. Un renfort de 300. hommes jetté à tems dans la Redoute, mit la garnison en état de se présenter à l'ennemi qu'on attaqua avec tant de valeur, qu'il fut obligé d'abandonner les Postes & les Batteries, & de se retirer en confusion avec perte de 260. hommes, sans comprendre les corps morts qu'il emporte selon la coutume. Dans cette occasion les Russes ont pris 4. Drapeaux, fait prisonniers 4. Janissaires, encloué les Canons & Mortiers des Turcs, & dissipé toute leur poudre. Cependant ils avançaient leurs approches, quoiqu'on y apportât tout l'obstacle possible par un feu continu.

Cette Relation venuë à la Cour de Petersbourg, portoit aussi que jusqu'au 23. Octobre le Commandant d'Oczakow n'avoit perdu que 87. hom., non-obstant les divers assauts que les Troupes avoient soutenus jusqu'alors.

On n'a point d'autre détail bien circonstancié de ce qui s'est passé devant Oczakow: cependant on apprit le 2. Decembre l'agréable nouvelle de la levée du Siege, après que les Turcs eurent donné le 8. du mois précédent un assaut général à la Place avec toute leur Artillerie, & qu'ils eurent été repoussés avec une perte considérable. On peut d'autant moins douter de cet heureux événement, que la Souveraine en a déjà donné part à ses Ministres dans

*Levée du
Siege.*

dans les Cours Etrangers par une Lettre qu'elle leur a fait dépêcher. Voici la traduction de celle qui a été envoyée à ce sujet au Comte de Golowkin, son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à La Haye.

Nous ANNE, par la grace de Dieu, Impératrice & Autocratice de toutes les Russies, &c.

HAUT ET BIEN NE', AME' ET FEAL,

Que Dieu qui est avec nous, & qui n'a point confondu l'esperance que nous avons mise en lui, vient de se manifester par l'évenement du Siege d'Oczakow entrepris par l'ennemi ! Toute gloire & tout honneur lui en soit rendu.

On vous a déjà communiqué ce qui s'est passé pendant ce Siege jusqu'au 7. Novembre, & de quelle maniere & avec quelle perte l'ennemi a été repoussé dans ses différentes attaques.

Dans ce moment nous venons d'apprendre par le Lieutenant de Stoffeln, fils du Commandant en chef, expédié par ce dernier au Velt Marechal Munnich, qui l'a ensuite envoyé ici, l'agréable nouvelle, que le 8. du même mois, l'Ennemi, après avoir fait sauter deux Mines, hazardé ensuite un assaut général, & poussé avec tant de furie, qu'il avoit percé jusques aux Fossés de la Ville ; il avoit été néanmoins repoussé d'une telle maniere, que la nuit du 9. au 10. il avoit abandonné tous ses ouvrages, ses approches & ses Batteries, mis le feu à son Camp, & s'étoit retiré ensuite avec tant de confusion & de précipitation, qu'il fit la même nuit & le jour suivant près de 40. werstes.

Nous avons jugé cette nouvelle si importante & d'un si grand poids, que nous avons cru devoir vous
en

en faire part par un Exprés, en vous envoyant en même-tems la Lettre du Major Général de Stoffeln. Nous avons aussi jugé à propos de vous ordonner de notifier au plutôt cette nouvelle en notre nom aux Etats Généraux, en ajoutant que nous sommes persuadée qu'ils prendront part avec joye à cette importante nouvelle : Qu'au surplus cette entreprise qui a si mal réussi à l'ennemi, abattra son orgueil, & contribuera beaucoup à l'avancement de la Paix &c. Donné à Petersbourg le 2. Decembre 1737.

Après ce nouveau desastre pour les Turcs, il n'est pas apparent qu'ils tenteront quelque chose sur la Forteresse de *Kinburn* dont on s'est aussi rendu maître la dernière Campagne, cette Place étant pourvûë comme *Oczakow* de tout le nécessaire pour un an, & la Garnison de l'une & de l'autre pleine d'ardeur & de bravoure, consistant en neuf Regimens de vieilles Troupes, non compris un Corps de Cosaques & d'Hussars.

IV. Comme le Général *Munnich* n'étoit pas encore sorti de l'Ukraine pour revenir à la Cour au commencement de Novembre, on ne doute nullement que c'est la nouvelle du Siege dont on vient de faire mention qui l'y a arrêté; car il a achevé dans cette Province de visiter & d'assurer les quartiers des Troupes qu'il y a conduit.

Quant au Général *Lasci*, dont on n'a aucune nouvelle positive depuis qu'il a mis aussi son Armée en quartiers d'hiver; on sçait qu'il s'étoit proposé depuis d'aller joindre les *Kalmouchs* du fameux *Domduc-Ombo*, avec un Corps de Cosaques du *Don* & de Troupes réglées pour faire une invasion dans le *Cuban*.

V. Le premier Novembre le Prince *Antoine-Ulrich*

Ulrich de Wolffembuttel revint de l'Armée à Petersbourg, & alla d'abord rendre ses respects à Sa Maj. Czarienne qui le reçut très-gracieusement. Le 3. le Seraskier Saghia, Bacha à trois queues, y arriva aussi avec Mustapha Bacha, Commandant d'Oczakow, & quelques autres Officiers Turcs faits prisonniers à la prise de cette Ville.

VI. On continuë toutes sortes de préparatifs pour continuer les progrès que les armes victorieuses de la Czarine ont faits jusqu'à present sur les Turcs & les Tartares, & à remettre de bonne heure en Campagne l'Armée qui reprend haleine de ses glorieuses fatigues, dans de bons quartiers d'hiver.

A l'égard d'une Armée Persane, qui selon certains bruits, doit agir sur la Mer Caspienne en faveur des Turcs & des Tartares, on n'en est nullement intrigué à la Cour, où il semble que l'on prête davantage l'oreille aux déclarations du Ministre du Schach Nadir, qui continuë d'insinuer que son Maître persiste dans la résolution de vivre dans une parfaite intelligence avec la Czarine, qu'à toute autre insinuation contraire.

NB. Comme on ne peut encore rien avancer de positif du Traité que l'on prétend être conclu entre les Couronnes de France & de Dannemarc, ni de plusieurs autres particularités qu'on nous mande de cette Cour & de celle de Suede, nous nous reservons d'en parler plus pertinemment le mois prochain.

Nos Lecteurs seront aussi servis d'un ample Article d'Angleterre, de Hollande & des Pays Bas, que nous jugeons plus convenable de remettre à un autre mois, que d'en alterer la matiere intéressante, dans un narré trop succinct auquel nous serions ici réduits. Nous passerons par consequent à l'Article qui termine ordinairement ces mémoires.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **M**ariages. Le Marquis de Goesbriant, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Lieutenant-Général de ses Armées, a épousé Mlle. de Sulli, sa niece, fille du Duc de ce nom, ayant obtenu ses dispenses de Rome.

Le Comte de Polignac, neveu du Cardinal de ce nom, épousa le 19. Novembre Mademoiselle de Cursé, fille du Lieutenant de Roi de la Province de Poitou & Gouverneur de Lusignan. S. Em. leur donna la Bénédiction Nuptiale dans sa Chapelle.

Le Comte de Champagne a aussi épousé Mademoiselle de Donges, & le Roi a signé à son Contract de Mariage.

II. *Morts.* Mr. de la Fayette, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi Très-Chrétien, des Isles sous le vent, est mort à St. Domingue au commencement de Septembre dernier, âgé de 68. ans.

On n'a pas fait mention dans son tems du décès d'une autre personne de considération arrivé le 7. du même mois à Paris, faute d'une Lettre, qui peut être a été mise au rebut dans le Bureau des Postes: C'est le décès de Messire Philibert Bernard Moreau de Mautour, Ecuier Conseiller du Roi, Doyen des Auditeurs de la Chambre Souveraine des Comptes de Paris, Pensionnaire Vétérain de l'Académie Royale des Belles Lettres, où il s'étoit acquis, de même que parmi tous les Sçavans tant du Ro-
yaume

yaume de France, qu'étrangers, une réputation distinguée, sur-tout par la profonde connoissance dans l'Antiquité. Il étoit originaire d'une noble & ancienne Famille de Bourgogne; & laisse pour succelleus Messire Philibert-François Moreau de Mautour, Prieur Seigneur de Monstiers en l'Isle & Marbos en Bresse; & Messire Jean-Baptiste Charles Moreau, Ecuyer Seigneur de Mautour, Chevalier des Ordres militaires de St. Louis & de St. Lazare; ancien Capitaine des Grenadiers du Regiment du feu Comte de Toulouse.

Au commencement de Novembre le Comte de Gouron, Pere du Commandeur de Solares, Ambassadeur du Roi de Sardaigne à la Cour de France, & du Marquis de Brielle, Gouverneur du jeune Duc de Savoye, est mort à Turin âgé de 89. ans.

Le Prince de Marano Carraccioli, Colonel du Regiment de Royal-Bourbon, au service du Roi de Naples, a payé le même tribut à Pescara.

Le 24. mourut à Paris Messire Louis de Bernage, Conseiller d'Etat Ordinaire, âgé de 76. ans. Il avoit été Intendant d'Angoulême, de Franche-Comté, de Picardie, & en dernier lieu de Languedoc.

Le premier Decembre mourut d'une harnie & gangrene dans les entrailles, Wilhelmine-Dorothee-Caroline, Reine de la Grande Bretagne, âgée de 55. ans, 8. mois, 13. jours. Elle étoit fille de Jean-Frederic Margrave de Brandebourg-Anspach, & d'Eleonore-Edmuth-Louise la seconde Epouse, fille de Jean-George Duc de Saxe-Eysenach. S. M. fut mariée au Roi d'Angleterre le 3. Septembre 1705. & elle a eu de son mariage quatre Princes & cinq Princesses; sçavoir, Frederic-Louis Prince de Galles, né à Hannover le 21 Janvier 1706; Anne Princesse d'Orange née le 10. Juin 1711. ;

des Princes &c. Janvier 1738. 79

la Princesse Caroline - Elizabeth née le 10. Juin 1713.; Guillaume - Auguste Duc de Cumberland né en Angleterre le 26. Avril 1721.; la Princesse Louïse née le 18. Decembre 1724. lesquels sont en vie. Un Prince né mort le 20. Novembre 1716.; & George - Guillaume Duc de Gloucester né le 13. Novembre 1716.

Le même jour la mort enleva à Rambouillet S. A. S. le Comte de Toulouse (voyez l'Article de France)

Par les Lettres de Tetuan en Barbarie, on a la nouvelle de la mort du fameux Duc de Ripperda, ci-devant premier Ministre d'Espagne, que l'on dit mort Mahometan. Son Histoire & la vie ont été assez remarquables pour faire encore cette mention de lui après sa mort.

Il est mort sur la fin de Novembre à Venise un homme natif de Papozze, âgé de 121. ans. Il avoit été pris par les Turcs chez qui il resta dans l'esclavage plus de 60. ans. Son Maître, en considération de son grand âge, en fit présent il y a 14. ans au Chevalier Emo, Baile de la République de Venise à Constantinople, qui l'amena à Venise à la fin de son Ambassade, & l'a retenu chez lui jusqu'à la mort.

Le 10. Decembre mourut à Nancy Madame Bernarde - Therese, née Comtesse de Gallo, épouse de Mr. Antoine African, Comte Fourvier de Maxéville, Capitaine des Chevaux - Legers de la Garde & Commandant en chef de la Gendarmerie de S. A. R. de Lorraine, Grand Duc de Toscane. FIN.

Avis pour les Voyageurs qui passent & séjournent dans Metz.

Comme il y a à présent trois Hôtels audic Metz, qui ont toutes trois pour enseignes la Croix d'Or, on avettit que le Sr. Antoine tient celle que l'on nomme la grande Croix d'Or, derrière l'Evêché.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus , serio firmiterque inhiberur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreae Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreae Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.